

Extrait du Royaliste.org

<http://www.royaliste.org>

Nos raisons pour la monarchie

- Univers - Bibliothèque - MAURRAS, Charles - Nos raisons contre la république pour la monarchie -



Date de mise en ligne : samedi 26 mai 2007

Royaliste.org

- ▶ [Les rois, pères de la patrie](#)
- ▶ [La propriété du pouvoir](#)
- ▶ [La fonction royale](#)
- ▶ [Le bienfait de l'hérédité monarchique](#)
- ▶ [La famille-chef](#)
- ▶ [Les reines de France](#)
- ▶ [L'expérience séculaire de la France](#)
- ▶ [La dictature et le roi](#)
- ▶ [Le nationalisme intégral](#)
- ▶ [La politique du salut public](#)
- ▶ [Le roi conserve et contrôle](#)
- ▶ [Les limites de la souveraineté - Les républiques sous le roi](#)
- ▶ [La représentation nationale sous l'Ancien Régime](#)
- ▶ [La doctrine sociale de la royauté](#)
- ▶ [La noblesse et les élites](#)
- ▶ [Avantages de la monarchie](#)
- ▶ [Politique d'abord !](#)
- ▶ [Un bilan](#)

Les rois, pères de la patrie

Notre France est une oeuvre d'art. C'est une oeuvre d'art politique, née de la collaboration d'une nature favorable et d'une pensée dirigeante. D'autres nationalités doivent beaucoup plus que la nôtre à la nature. La forme de la Grande-Bretagne présumait et fondait le Royaume-Uni. En Allemagne agissait la langue. L'Italie, avant d'être un État, formait déjà un peuple. Chez nous, la France était possible, la Gaule et Rome l'avaient esquissée, mais l'invasion scandinave et l'anarchie féodale menaçaient de tout effacer à jamais lorsque surgirent les admirables chefs capétiens qui, aidés de l'Église, sauvèrent tout d'abord le fragile germe existant, puis en tirèrent la première Unité politique de la chrétienté et du monde.

Il y a de grands hommes qui firent oeuvre merveilleuse, mais caduque, il n'en reste que gloire : je n'ai pas besoin de vous citer Napoléon. Il y a des héros qui fondèrent leur dynastie et enchaînèrent notre gratitude par leurs bienfaits. Clovis, qui aurait pu nous laisser ariens, nous faisant catholiques, nous rattacha à toute la tradition religieuse et civile préexistante ; les Pépins et les Charles arrêtaient le flot sarrasin. Mais une décadence rapide eut raison de leurs successeurs sinon de leur oeuvre.

Le chef-d'oeuvre capétien dura. Il accomplit, il acheva l'harmonie de l'oeuvre et de ses auteurs, la race créatrice et l'édifice créé. Certes, l'ensemble de la nature française correspondait au labeur capétien et le secondait, on peut le dire, de tout son coeur. Mais que de détails ennemis, que d'accidents, que de déchirures inévitables, qui ne furent pas évités ; et, à chaque malheur, il semblait qu'une voix secrète redit à chaque roi le « mon fils, il faut recoudre » de Catherine de Médicis. Et le roi de France, immortel et infatigable, recommençait, tantôt à reprendre le terrain qu'il avait perdu, comme après la prison de Jean le Bon ou la folie de Charles VI, tantôt, après telle ou telle faute

commise, à la réparer jusqu'aux plus amples satisfactions, comme dans la lutte contre la maison d'Autriche. Il règne, mais l'idée de ses Pères règne sur lui. Il travaille à conduire la Gaule de Jules César à ses frontières naturelles. Tantôt il assimile avant de conquérir. Tantôt la parcelle conquise est soumise à un patient effort d'assimilation avant qu'il entreprenne de conquête nouvelle. Tel est l'art, telle est la discipline constante de ces quarante rois. Les petits traits particuliers se fondent tous dans ce trait commun de ne pas oublier leur fonction d'assembleurs de la terre française. Un roi débauché nous vaut la Lorraine, et le plus grand de tous, celui d'entre eux auquel on a le plus reproché, parce qu'il fascina et ensorcela son époque, celui qui expira en se reprochant d'avoir trop aimé la guerre, Louis XIV se garde pourtant de l'erreur de trop saisir pour mieux retenir : il évite de prendre cette ligne du Rhin sur laquelle la Révolution et Napoléon crurent s'installer.

Pères de la patrie ! Que sont devenues nos affaires depuis nos parricides répétés en cent ans de révolution ! Nous savons ce qui s'est fait (tout seul, l'admettons-nous ? ;) quand ils étaient là. Regardez ce qui s'est défait en leur absence, Louis XVI nous laissait une armée et une marine incomparables ; Charles X une brillante situation en Europe et l'Algérie ; Louis-Philippe, le bel instrument militaire créé par la loi de 1832. Ils tombent et, depuis, nous tombons. Des catastrophes inouïes nous harcèlent et nous épuisent. On parle de Pavie (bien au-delà des Alpes), On parle de Rosbach (au fond des Allemagnes). Qu'est-ce auprès des trois entrées de l'étranger dans Paris, en 1814, en 1815, en 1870 ? Qu'est-ce auprès de la Constitution unitaire donnée à deux grands empires de cette Europe que nos rois maintenaient divisés ou fédéraient autour d'eux : l'Allemagne, maîtresse du monde, et l'Italie nous disputant l'Orient latin ? Qu'est-ce auprès de la guerre civile, érigée, exaltée, couronnée, légalisée, constitutionnalisée sous le sobriquet de Bien public ou de Paix publique ? ; Ce gouvernement des partis, c'est-à-dire de partage et de division, peut dresser les statues à ses chefs de faction : tout le monde comprend qu'il tente ainsi de recouvrir en les honorant l'antique folie gauloise et ses tumultes vains.

Une certaine société politique appelée la France a donc été créée par ses rois, les rois de la troisième race.

On a vu notre gratitude des services de Clovis et de Dagobert. L'homme de génie qui demanda et reçut le baptême catholique, au lieu du baptême arien propre aux autres Barbares, décida de la civilisation en Occident. Mais, pour une cause ou une autre, ses descendants se trouvèrent au-dessous de la situation que créait l'invasion sarrasine et, alors, le pouvoir allant à qui pouvait, ce fut le tour de Charles et des Pépins.

D'autres causes, entre lesquelles il faut compter la pratique du régime électif, ayant amené la déchéance de la race de Charlemagne, ce que le géant avait réuni ne fut pas maintenu et, les Carolingiens ne sachant même pas défendre leur domaine contre l'invasion scandinave, il parut une race meilleure, dont le chef s'appela précisément le Fort.

Non parce qu'il était fort, mais parce que sa force était bienfaisante, tout le monde eut recours à lui et aux siens dans la nécessité.

La carence du pouvoir ressemble à la vacance d'un champ. Le prend qui veut, le tient qui peut. Le fait capital de l'avènement des Capets, ce ne fut pas la reconnaissance de leur pouvoir, ce fut ce pouvoir même : défenseur, organisateur, bienfaiteur.

Ce que nous nommons France est né de l'organisation capétienne. La confection séculaire du territoire est le symbole de la longue élaboration intellectuelle et morale dont ils furent les initiateurs et les guides. Notre patrie était avant eux un possible ; les éléments en étaient prêts. Assemblés sous leurs mains, ces éléments ont commencé à se disjoindre quand les nobles artistes ont cessé de pouvoir diriger le travail. Ils n'avaient certes pas été à l'abri des accidents qui frappent la faiblesse humaine. Mais toutes les pertes qu'ils avaient faites de ce chef aux XIII^e et XIV^e

siècles, et au XVIe encore, avaient été suivies de réparations exemplaires. Toutes les fois que notre ingratitude les a détrônés (1789, 1830, 1848), le pays était compact et puissant : l'Europe ennemie vivait dans la division où leur politique traditionnelle l'avait placée.

Maintenant nous sommes aux prises avec deux ou trois concurrences ou inimitiés européennes formidables.

Et la faiblesse intérieure de notre État le met aux prises avec une véritable féodalité d'intérêts coalisés contre lui.

Les souvenirs de Rome ont fait l'unité italienne. La réalité de la race et de la langue germaniques, unie aux traditions de Charlemagne et du Saint-Empire, a fait l'unité allemande. L'unité britannique est résultée de la condition insulaire. Mais l'unité française, oeuvre de politique, de la plus souple, de la plus longue et de la plus ferme politique autoritaire, résulte et résulte exclusivement de desseins continués pendant 1.000 ans par la Maison de France. Cette unité, si solide qu'elle « semble » aujourd'hui spontanée et naturelle, est l'oeuvre directe de ces Princes. La nature s'était contentée de rendre cette unité possible, non nécessaire, non fatale : les rois l'ont formée et façonnée comme un artiste donne un tour personnel à quelque matière choisie.

Dynastie véritablement « terrienne » et « paysanne », puisqu'elle a arrondi sa « terre » et composé notre « pays », mais dont on ne peut dire au juste si c'est l'audace ou la sagesse qui l'ont mieux caractérisée !

Bien que partie d'un certain point du pays, cette dynastie populaire et militaire s'est peu à peu étendue jusqu'aux confins de l'ancienne Gaule ; sa tradition s'est amalgamée à toutes les nôtres. Les libertés que nous ont fait perdre cent trente ans de césarisme et d'anarchie sont celles que nos pères conquéraient autrefois sous le règne des Capétiens et que ceux-ci reconnaissaient en de solennelles consécration. La royauté et les libertés sont mortes ensemble. Tout annonce qu'elles devront renaître de concert.

Il est une France « idéale », disent, dans leur mauvais langage, les rhéteurs, d'origine anglaise, allemande, helvétique, qui président à l'Église républicaine. Nous sommes citoyens d'une France réelle. Par la France, nous entendons une réalité plus chère et plus belle que tout, et non une idée nuageuse. « *Pulcherrima rerum* », comme disait de sa propre patrie le Romain : nous entendons le sol et ses variétés, le sang et ses riches nuances, les traditions, les intérêts, les sentiments. Nous songeons aux maisons, aux autels, aux tombeaux où dorment de saintes dépouilles. Cette France réelle, étant ce qu'elle est et ayant besoin de la Monarchie, postule, par définition, ayant été ce qu'elle fut, la Monarchie du chef de la Maison de France. Celui-ci, étant ce qu'il est, correspond à ces convenances et à ces nécessités. Le peuple est prêt à le sentir. Puissent les esprits cultivés reconnaître ce rapport naturel d'une grande nation et d'une longue souche de princes, en se rendant enfin à la formule de notre avenir national :

« - Ce que nos ancêtres ont fait par coutume et par sentiment, le poursuivre nous-mêmes avec l'assurance et la netteté scientifiques, par raison et par volonté. »

La propriété du pouvoir

La monarchie héréditaire nationalise le pouvoir, parce qu'elle l'arrache :
aux compétitions des Partis,
aux manoeuvres de l'Or,

aux prises de l'Étranger.

Mais a-t-on pris garde à ceci ? ; Ce genre de pouvoir est peut-être celui qui excite le moins les petites passions de l'envie et devant lequel il est plus facile à l'homme de s'incliner !

L'ambition couronnée suscite des émules, le talent se jalouse, le mérite s'envie et il en va de même du bonheur quand il est attaché aux dons personnels. En 1813, lorsque l'esprit public français se préoccupait du successeur possible de Bonaparte, Bruno de Boisgelin, qui devait être un assez joli fat, joignait quelque bon sens à son impertinence quand il donnait sa petite leçon de monarchie à Mme de Coigny : « Sur ce trône, au lieu d'un soldat turbulent et d'un homme de mérite aux pieds duquel notre nation, idolâtre des qualités personnelles, se porterait, je demande qu'on y place le gros Monsieur (Louis XVIII) puis M. le comte d'Artois (Charles X), enfin ses enfants et tous ceux de sa race par rang de primogéniture : attendu que je ne connais rien qui prête moins à l'enthousiasme et qui ressemble plus à l'ordre numérique que l'ordre de naissance et commande davantage le respect pour les lois, que l'amour pour le monarque finit toujours par ébranler. »

Le doctrinaire Bruno de Boisgelin exagère !

Il y a juste enthousiasme du droit royal, mais c'est une passion sereine, et qui ressemble à la vertu : celui qui l'éprouve a conscience de servir un ordre qu'il n'a pas fait. La juste admiration des personnes royales n'engage pas à l'idolâtrie dans laquelle le culte d'un César jette ses séides, qu'il se soit fait lui-même ou qu'ils l'aient fabriqué. Le sujet qui adresse son hommage à son Roi salue le représentant-né de l'histoire de la nation, et ce sentiment est « républicain » dirait La Bruyère, il n'est pas césarien.

Un si noble respect imposé par des services séculaires antérieurs à la naissance du sujet comme du maître, ne demande à l'amour-propre qu'un minimum de sacrifices.

L'héritier du trône y est parce qu'il y est ; son droit qui consiste en ce qu'il s'est donné la peine de naître, dispense les sujets de poser la question des valeurs et de comparer leur mérite au sien. Il n'y a pas entre eux de commune mesure. Si personnel soit-il, ce pouvoir est impersonnel dans sa source. Le roi n'est pas un concurrent, il est mis hors concours, non par lui-même, mais par le sort : il n'a rien fait pour régner, la raison du règne lui est extérieure, elle résulte tout entière de ce qu'il vaut infiniment mieux pour tous. QU'IL EN SOIT AINSI.

En effet, le grand point est là : ce qui importe à nous sujets, à nous gouvernés, n'est pas du tout qu'en un moment donné (qui peut être suivi de moments contraires) la souveraineté appartienne au plus digne, au meilleur ni absolument ni relativement ; ce qui nous importe n'est pas, non plus, que le souverain cumule en sa personne la plus grande somme d'intelligence, de culture ou de vertu, bien que vertu, culture, intelligence, soient nécessaires et précieuses pour remplir sa dure fonction :

l'important pour le royaume, pour les sujets, pour nous, c'est qu'il soit étroitement attaché, fortement enchaîné, directement intéressé à la charge souveraine et plus astreint que quiconque, **ASTREINT PAR POSITION**, au souci de garder et de développer les biens de cette charge, à écarter les maux dont pourraient souffrir ces grands biens.

Fonctionnelle avant d'être personnelle, sa valeur véritable consistera surtout à lui faire désirer, rechercher, désigner avec le plus de soin ces valeurs personnelles dont il a besoin lui-même pour fonctionner.

Or, de fonctionnaire à fonction, quel est le lien le plus serré et l'attachement le plus fort ?

Est-ce le lien qui passe et se dissout ? Ou celui qui dure jusqu'à la mort ? ; Est-ce un lien viager ou celui qui se lègue aux descendants héritiers, continueurs ? ; Un lien que définit un bail révocable ou celui que noue fermement l'appropriation définitive ? ; Voilà une maison, un champ : qui le tient ? Est-ce l'homme qui l'habite pour l'avoir affermé une période de temps, ou celui qui l'habite et qui le fait valoir pour lui et pour ses descendants ?

Il y a un moyen d'intéresser absolument un homme à ce qu'il fait, c'est de faire ce que cette action soit sa chose et soit à jamais la chose des siens. Que le bien public de l'État devienne ainsi le bien privé de son Prince, que celui-ci hérite le commandement de l'État comme il hérite son sang, son bien immobilier, voilà l'effet heureux qui couronne le plus naturel et le plus élégant des artifices réalistes de l'histoire : l'hymen d'une race et d'un peuple, l'identification politique d'un État et d'une Maison. Les princes différents peuvent se succéder avec cette extrême variation de qualités, caractères, destins, qui se remarque dans la ligne d'un même sang : ce qui y variera le moins, ce qui sera toujours le plus durable et le plus pareil, c'est l'intérêt porté au domaine public par celui qui en assume le profit et l'honneur comme le dommage.

Sur la matière de son intérêt, comme de l'intérêt public, qui y est identique, il peut, certes, se tromper ainsi que tous les hommes, mais personne n'aura intérêt aussi profondément que lui d'abord à ne pas se tromper, ensuite à corriger l'erreur et à réparer le dommage dès qu'il aura vu ceci ou cela. Que ses facultés soient médiocres, il éprouvera un intérêt sérieux à les compléter par l'adjonction de serviteurs bien doués, l'aiguillon naturel l'y conduira, l'important pour lui étant moins de briller que de réussir d'une façon vraie, l'éclat du succès lui revenant d'ailleurs par-dessus le marché !

S'il est par lui-même laborieux, consciencieux, attentif, capable, il sera son propre ministre. Que s'il se dépasse lui-même, le point de départ élevé que lui fourniront sa race et sa fonction lui permettra de donner son nom à son siècle, de frapper ce siècle à son effigie et à l'effigie de son peuple : ainsi le plus grand des Bourbons nomme le règne de la France par toute la terre habitée. Admettons même que, forcé de se faire suppléer par des régisseurs ou des intendants, il n'ait pas la vue claire qui permette de distinguer au loin les talents utiles, il lui restera d'être le premier que secouera la menace, le premier qu'éprouvera le revers. Il en sera touché de plus près que la confuse moyenne des particuliers. Nous pleurons, tous et chacun, nos morts de la guerre. Pour un roi de France et pour lui seul le chiffre de nos 1.700.000 morts prendra tout son sens.

Le souci vigilant de l'intérêt public est cruellement dispersé dans la démocratie : il est ici providentiellement rassemblé. Ce que le Prince aura de cœur et d'âme, ce qu'il aura d'esprit, grand, petit ou moyen, offrira un point de concentration à la conscience publique : le mélange d'égoïsme innocent et d'altruisme spontané inhérent aux réactions naturelles d'une conscience de roi, ce que Bossuet nomme son « patriotisme inné », se confondra psychologiquement avec l'exercice moral de ses devoirs d'état : le possesseur de la couronne héréditaire en est aussi le serf, il y est attaché comme à une glèbe sublime qu'il doit labourer pour vivre et pour durer.

Ainsi le génie de la vie, le génie de la vie d'un homme et d'une race, se trouve institué le gardien du génie et de la vie d'un peuple, Esprit avertisseur, sensibilité prévoyante, qui ne sauraient suffire à tout, mais faute desquels l'existence des nations est précaire, parce que leur conscience est menacée de tomber au-dessous de tout, quand elle s'éparpille à travers les individus.

J'avoue ne pas comprendre ceux qui comptent les cas où le ressort de l'intérêt dynastique n'a pas joué, a mal joué, et qui disent ironiquement : alors, à quoi bon ? Parce qu'il arrive au gouvernail de faiblir ou de rompre, parce qu'il s'en trouve de mauvaise qualité, faudra-t-il construire des navires sans gouvernail ?

On peut régler en quelques mots cette question des capacités personnelles du chef héritier : - Elles existent ou elles n'existent pas. Quand çà y est, çà y est, les profits publics sont immenses. Et quand çà n'y est pas, il reste quelque chose que ne peuvent fournir les volontés additionnées ni les coeurs ni les têtes de millions de citoyens : il reste le signe du lien, il reste la place du roi, le centre et le nom, la forme et le sommet vivant de l'État. Il y a là quelqu'un de faible ou même de mauvais, mais dont les fibres conscientes restent intéressées au bien général et, tandis qu'ailleurs vont et viennent tant de ministres, de magistrats, de présidents, ce quelqu'un subsiste, immobile, rivé, par son passé et par son avenir, à l'être politique commun. Il se trompe et il pêche, mais de toutes les fautes et erreurs, mêmes criminelles, que lui feront commettre les faiblesses humaines, ce qu'il pourra le moins, ce dont il sera le moins capable, sera d'éprouver ce détachement, cette indifférence, cette négligence profonde, cette fleur de désintéressement insolente ou naïve qui sont les caractères de millions et de millions de citoyens dans la démocratie à l'égard d'intérêts généraux et vitaux. Nos poussières de petites souverainetés peuvent se moquer d'elles-mêmes en long et en large. Nos citoyens-rois peuvent vivre longtemps et bien sans penser aux affaires de la nation.

Le roi héréditaire ne le peut pas. Le sentiment de sa royauté ne fait qu'un avec celui de son existence.

La fonction royale

Comme il y a des fils de famille insoucieux de la ruine du patrimoine, l'on n'est pas sans trouver d'insensés fils de rois qui se détachent de l'héritage de leurs aïeux. Mais c'est un cas exceptionnel, qui fait le scandale ou l'étonnement de l'histoire.

Louis XV a été le plus blâmé de tous les princes, passant pour avoir dit : « après moi le déluge », ou pour ne pas s'être soucié que le café de la France « fichât le camp ». Mais, en dépit des manuels civiques et des prédications morales, l'opinion courante et les moeurs réelles, les moeurs vivantes flétrissent fort peu certain successeur de Louis XV, notre Citoyen-Souverain, quand il oublie de voter ou d'opiner en matière politique.

Car l'on exige du Prince ce dont on ne sait qu'un gré assez faible au citoyen. Pourquoi ? Parce que l'on sent la vérité : le citoyen n'exerce la fonction souveraine que par emprunt, raccroc et accident fortuit, ou parce qu'il y trouve un profit indécent ; le Prince y est destiné et retenu par la voix d'un intérêt naturel qui est son intérêt vital : ce « bien public », disait fièrement Louis XIV, « pour qui seul nous sommes nés ». Plus roi encore que grand roi, Louis XIV disait ainsi ce qu'il était et ce que ses contemporains le voyaient être.

C'est pourquoi le rêveur très observateur La Fontaine, faisant la psychologie de son roi, situe la faculté économico-politique dans les parages naturels de la plus profonde vie des sens et du coeur :

Il n'est pour voir que l'oeil du maître,

Quant à moi j'y mettrais aussi l'oeil de l'amant.

Amour et intérêt ne font qu'un ici. L'intérêt s'identifie à l'amour de soi en ce qui touche aux biens sacrés dont un roi est le maître : la vie ou la mort de tant d'hommes en dépendent qu'il n'y a guère d'égoïsme, qu'il y a même de l'altruisme à aimer cette magistrature jusqu'à la passion.

La compétence propre de la fonction royale est de l'ordre du sentiment. C'est une branche de la capacité de voir, de toucher, de juger. « S'il a quelque besoin », dit encore notre Fabuliste, « tout le corps s'en ressent ». Et aussi, à l'inverse, c'est le besoin de tout le corps qu'il a fonction de ressentir. Il se trouve pressé de recourir aux remèdes avant que le reste du pays s'avise du mal. Là où le myriapode démocratique n'éprouve rien, il a conscience des problèmes et des blessures, il a volonté, désir et besoin d'en appeler aux compétences pour résoudre les uns ou guérir les autres. Sa charge est de savoir quand il faut crier d'abord au secours.

Ainsi le mode de gouvernement qui, à première vue, semble exposer le peuple au hasard d'un règne incapable est le seul qui l'en exempte en général... Après nous être refusés à poser de façon directe l'insoluble problème de la capacité du souverain, nous l'avons résolu en faisant ce détour. Au lieu d'une personne, nous avons recherché une position : la position unique d'où le commandement est le plus ou le mieux subordonné au bien public. Le monarque héréditaire n'a pas science infuse des hommes et des choses, ni sens infus de l'art du gouvernement : il est le mieux placé pour s'entourer des hommes qui possèdent la science ou la connaissance. Mais déjà il n'est point mal placé du tout pour recevoir de la nature ou pour obtenir de son entourage quelques-uns de ces dons précieux.

Car, pour saisir la monarchie héréditaire dans son essentiel, nous l'avons dépouillée de l'ample végétation des conséquences naturelles dont la charge et la pare un règne historique effectif : le même scrupule de méthode nous a fait commencer par la placer dans les conditions les moins propices. Nous avons écarté par hypothèse le cas de la haute valeur moyenne des princes. Ou nous avons admis que des princes de valeur moyenne n'ont été élevés au-dessus d'eux-mêmes que par la force de l'oeuvre à laquelle ils étaient appliqués.

Cependant l'histoire parle souvent, beaucoup, des talents et des vertus de leurs personnes. Les princes éminents ne sont pas rares, et ceux dont une opinion frivole augurait le plus mal ont causé des surprises à leurs contemporains. Rappelons-nous ce qui était dit du prince de Galles au lendemain de son avènement : ce n'était qu'un noceur ! Sur le trône, il se révéla le grand politique Édouard VII. Rappelons-nous la série des trois rois « constitutionnels » de Belgique. Ces prétendus rois de carton ont donné à leur pays un Empire et ont changé la face des affaires de l'Europe.

Chez nous, où l'opinion pervertie obligeait à plus de prudence critique, nous avons affecté de nous montrer modestes sur l'esprit des rois fondateurs et, acceptant, pour abréger, les vues d'une historiologie officielle aussi ignorante qu'hostile, nous disions avec Frédéric Amouretti : « Citoyens, on vous a raconté que nos rois étaient des monstres : il y eut parmi eux, c'est vrai, des hommes faibles, peu intelligents, plusieurs médiocres, débauchés, et peut-être deux ou trois méchants. Il y en eut peu qui fussent des hommes remarquables, la plupart furent des hommes d'intelligence moyenne et consciencieux. Regardez leur oeuvre : c'est la France. »

Cependant, ajoutait Auguste Longnon, quelle admirable tige, quelle suite étonnante de talents, de capacités, de vertus que nos premiers Capétiens de Hugues le Grand à Saint-Louis ! Cela fait quatre siècles où la continuité du talent et du caractère ne cesse pour ainsi dire pas.

En eux, l'honnêteté autant que la valeur, tranchant sur le spectacle des dynasties voisines, explique le respect du

monde et la fidélité immortelle de leur nation !

Un peu plus tard, un écrivain d'esprit très libre, M. Gabriel Boissy, qu'un bon hasard avait conduit à l'examen de l'oeuvre écrite de nos rois, en sortait tout émerveillé d'une semblable succession de mérites puissants, jusque chez les plus décriés. Il conseillait de reprendre le procès de Louis XV (que Claude Saint-André a repris en effet), il révisait lui-même la cause de Louis XVIII.

Pendant ce temps, notre Louis-Philippe trouvait enfin de justes juges.

Il n'était pas jusqu'à ce malheureux Louis XVI, restaurateur de la marine et des colonies, libérateur de l'Amérique, en qui Pierre Gaxotte n'ait reconnu un esprit politique au moins comparable à celui des malfaiteurs qui l'ont massacré.

Le duc Albert de Broglie aimait à raconter une anecdote qui fut recueillie par M. de Claye, directeur du Moniteur universel : « Un jour, en 1791, Mme Roland vit entrer chez elle son mari qui sortait du premier Conseil auquel il eût assisté comme ministre.

On s'était occupé d'un différend diplomatique avec l'Autriche ; comme aucun ministre n'y entendait goutte, le roi Louis XVI leur avait expliqué le point en litige. Toujours naïf, Roland s'étonnait d'avoir trouvé dans le roi, au lieu d'un être « abruti par l'exercice du pouvoir absolu », un homme, un Français mieux au courant des intérêts de la France que ses ministres d'aventure, adeptes du « Contrat Social » : - Grand sot, lui dit familièrement Mme Roland, si, dans SA SITUATION, il n'en savait pas plus long que vous tous ensemble sur de tels sujets, il serait le dernier des imbéciles. » Cela aide à comprendre comment le métier de roi a été exercé, tantôt le mieux possible, et tantôt le moins mal, par les gens qui y étaient nés.

Un métier qu'ils avaient appris. Bien rares ont été ceux qui ne firent qu'un saut du berceau au trône. Si le hasard de la naissance semble mettre la couronne à la loterie (ni plus ni moins que le hasard de l'élection) une préparation peut être donnée à l'héritier par l'éducation : est-ce que l'électeur la reçoit ?

Et l'héritier apporte, sans avoir à l'apprendre, une connaissance expresse ou diffuse, une information traditionnelle reçue des ambiances de la famille royale.

La royauté ou le commandement au royaume se transmet comme une autre propriété.

L'ancêtre a créé, fondé. Le descendant succède. Le premier a travaillé à rassembler la terre française. Le second travaille à la maintenir. La royauté est donc propriété comme les autres, elle a eu des créateurs, ces créateurs ont eu des héritiers ; sa transmission régulière par voie d'hérédité, constitutive d'une tradition est, en elle-même, si salubre, si favorable à l'ordre intérieur et à la puissance extérieure de la nation que l'objection contre l'hérédité royale devient une raison en sa faveur : nous désirons le retour à cette royauté-là, à l'exclusion de toute autre forme de monarchie.

Pour ce qui est des actes religieux ou civils qui, à l'origine, ont, non pas créé, mais reconnu et consacré l'autorité de

nos rois, ils ont une importance qui peut varier avec chacun d'eux ; le sacre a la valeur qui s'attache aux actes de la religion catholique ; ou encore l'association au trône du fils aîné du Roi chez les premiers Capétiens, sont des moyens heureux, dont l'usage peut être répété (ou varié) selon le temps, dans la mesure où ils peuvent affermir et consolider la continuité du pouvoir royal héréditaire, c'est-à-dire le bien public et le salut public. Il faut distinguer avec soin ces modes passagers et variables d'avec le principe générateur que nous avons dégagé : ce principe seul ne change point.

La Royauté française sera le chef-d'oeuvre de la réflexion nationale.

En sera-t-elle moins oeuvre d'instinct et de passion ? ; Prenons garde que les moteurs de la réflexion politique de la France contemporaine, à son degré le plus abstrait, sont les deux passions les plus fortes qui puissent toucher une foule : la volonté de vivre et la peur de mourir.

Les plus parlementaires des rois modernes ont tendu, au moins indirectement, à demeurer les maîtres de deux grands organes d'État, la diplomatie d'une part, et, d'autre part, les armées de terre et de mer. Donc, si l'on veut définir le type dans lequel se concentre la royauté moderne, il faut noter que c'est celui où domine la tâche militaire et diplomatique.

L'autorité souveraine est du même ordre que la vertu ou le génie ou la beauté. Elle n'est pas artificielle. La plus grande folie de la démocratie est d'avoir voulu fabriquer des autorités révoltées contre celles que produit la nature. Entre autorités élues, il est trop facile de se répondre, comme fit, dans le dialogue apocryphe, le comte Adalbert au premier Capétien : - Qui t'a fait comte ? - Qui t'a fait roi ? Débat juridique insoluble. Quand il est engagé, l'ennemi a beau jeu !

C'est parce que ce débat ne s'est pas engagé parmi nous, depuis 987 jusqu'en 1789, que l'histoire de France avança d'un mouvement si pur et si beau. C'est, au contraire, parce qu'il s'est répété sans cesse en Allemagne, où la souveraineté était élective, c'est-à-dire livrée au conflit des volontés, que l'histoire allemande fut une longue et misérable suite de divisions. C'est, enfin, parce que la même question se repose chez nous depuis cent vingt ans que nous possédons un État politique caractérisé par la rébellion, la compétition, l'anarchie. Les plus savants artifices humains n'ont jamais remplacé l'autorité née...

Les Français du Xe siècle s'étaient rangés autour de la race qui, depuis cent années et plus, les avaient toujours défendus efficacement. D'où venait cette race, de quel ciel était-elle tombée sur le pays ? Saxons immigrés ? Seigneurs paysans autochtones ? Descendants de petits bourgeois parisiens ? L'érudition en discute. On ne discute pas l'autorité acquise peu à peu par leur puissance heureuse ni le bienfait de leur dynastie ni son bonheur constant. Elle exprime depuis des siècles un pouvoir de protection et de relèvement, elle figure tout ce que le coeur et l'esprit des hommes, isolés ou réunis, attend, espère et croit d'une autorité véritable. Ce souvenir diffus fait comprendre comment notre instinct national, toutes les fois qu'il fut libéré et purifié par des circonstances critiques, a parlé constamment en faveur de la royauté.

Il n'y a pas de droit divin particulier à la royauté. Pour quiconque croit en Dieu, tous les droits sont divins. Les droits propres de la royauté sont des droits historiques.

Mais, moderne ou antique, toute idée du droit est divine.

Que l'on ait foi au droit du Sénat romain, à celui du roi de France ou du peuple français, ce droit suppose, pour qui y croit, une marque sacrée, un caractère absolu, lequel ne peut venir que de la divinité quelle qu'elle soit. Auguste Comte l'avait bien vu : pratiquement et par horreur du métaphysique en tout, il rayait le mot Droit de son vocabulaire. Les fondateurs de la démocratie moderne, protestants comme Rousseau ou catholiques comme Lamennais, confirment la règle ; leur droit du peuple est un droit divin.

Ainsi sont divins tous les droits, non seulement le droit du chef politique (populaire ou collectif, unique ou héréditaire), mais le droit du père sur sa famille, du propriétaire sur son bien, du marchand sur sa marchandise, du travailleur sur son travail. Ne parlons pas de droit, ou comprenons que la garantie théologique y est impliquée.

La propriété du pouvoir ressemble aux autres propriétés justes, elle sort du travail, du travail fait, « bien » fait. La force toute nue peut s'appliquer au bien et au mal, à la construction et à la destruction. Quand elle a fait le bien, quand elle a construit, elle en a le mérite, elle en a le prestige et la gloire, elle en a aussi le produit qui s'appelle l'autorité.

Lorsque le pouvoir est vacant, c'est, comme disait Jeanne d'Arc, grande pitié sur le royaume ! Et c'est grande misère. Prendre le pouvoir en ce cas, quand on en a la force, c'est tout simplement un acte de charité ou d'humanité. Un peuple a besoin de chef comme un homme a besoin de pain. Non seulement, en telle hypothèse, se rétablit le droit du premier occupant, mais il y a devoir rigoureux, obligation stricte pour celui qui peut occuper.

... Quand les citoyens sont menacés par l'ennemi, il faut les commander si l'on peut le faire. Quand le désordre est dans la rue, il faut y ramener de l'ordre si l'on en a les moyens. Imaginez l'une ou l'autre situation, continuée et aggravée, l'incapacité des pouvoirs nominaux, la croissance des pouvoirs réels et vous aurez le mécanisme de la translation dynamique.

Que le roi fût le premier grand serviteur de l'État, Bossuet le disait à Louis XIV et Louis XVI le répétait à son propre fils.

Qu'un monarque se maintienne seulement par le droit de naissance, cela c'est peut-être vu, mais dans l'île de Robinson, avant que Vendredi lui composât une cour.

Le maître le plus dur doit s'accommoder d'un certain assentiment de l'esclave, et l'esclave le plus soumis introduit quelque part de sa volonté dans l'économie de sa servitude.

Si cela représente un régime « plus ou moins constitutionnel ou libéral », on en retrouvera tout autant dans le gouvernement d'Abdul Hamid et dans celui de Xerxès.

Pour revenir aux rois de France, qui sont un peu antérieurs à « l'esprit de la Révolution française », il suffit de relire le rituel de leur Sacre : on se rendra compte de la part d'adhésion et d'assentiment impliquée dans la reconnaissance

du prince, qui se fait par « acclamation ».

Et cela ne ressemblait en rien à la chose que nous appelons l'élection, au choix arbitraire et falot de la souveraine volonté populaire, bien que le verbe *eligere*, en toutes lettres, y fût.

Le possesseur de la couronne héréditaire en est aussi le serf, il y est attaché comme à une glèbe sublime qu'il lui faut labourer pour vivre et pour durer.

Le bienfait de l'hérédité monarchique

L'hérédité souveraine est un bien en soi : sans égard à la personne de l'héritier, cette façon de succéder anéantit la querelle, fonde la paix, maintient uni ce que disperse la compétition ; la plus simple de toutes, elle roule toute seule, comme dit Bossuet, et, suivant l'observation d'Auguste Comte, elle transmet l'autorité comme la propriété. N'étant pas plus injuste que les autres biens de fortune tels que la richesse ou le talent, elle est moins dangereuse que d'autres dons naturels parce que sa nature conservatrice, prévoyante, est imprégnée d'un puissant esprit d'avenir.

Pas un de ces risques qui ne soit inférieur au risque égalitaire-démocratique. L'hérédité souveraine reçoit normalement des correctifs et des additions que la démocratie ne reçoit qu'anormalement. On parle toujours de l'éducation du peuple souverain, mais on ne la fait pas. Répétons-le : on fait l'éducation du prince.

L'héritier, qui vaut ce qu'il vaut, peut en venir à valoir exceptionnellement mieux par l'effet naturel d'une préparation exceptionnelle. Mais, avant de la recevoir, il réunit déjà plus de chances qu'un autre de devenir un homme supérieur et de rendre des services hors ligne.

Ce cas privilégié est un cas fréquent, l'intérêt public en bénéficie encore.

Il y a plus. Dans notre France, si l'on parle de la famille des rois, l'hérédité monarchique ne peut pas être envisagée comme le seul effet heureux d'un très beau schéma de mécanique politique : aux vues critiques et aux déductions logiques, se mêlent d'autres éléments qui touchent à la vie du cœur du pays.

Les Français ne seraient pas hommes, affectueux et raisonnables, si la race royale qui a fait leur nation ne recevait point d'eux le culte d'estime et d'amour qu'un si grand bienfait leur impose.

Un lien moral de filiation unit la France à la série des chefs fondateurs qu'il faut bien appeler Pères de la Patrie.

De leur création poursuivie sciemment ou instinctivement, mais avec une fidélité inflexible, jaillit en nous l'image d'une volonté bienveillante, disons d'une bonté que l'histoire ne dément pas. Chez les plus personnels des Princes, l'égoïsme peut alléguer, presque dans tous les cas (comme palliatif, justification, ou excuse) la raison sympathique, la raison légitime du grand dessein territorial et national dans lequel chacun de nous retrouve sa place et sa part.

Cette liaison de chair et d'esprit n'étant pas contestable, le signe de la paternité étant le premier de tous, il n'est rien qui puisse être égalé au bonheur dont les Français sont redevables aux rassembleurs de leur pays.

Ce lien s'affermir par le souvenir de tant d'aventures courues depuis 1789 ; de destructions souffertes depuis 1830 ; de dépressions subies depuis 1848 ; bref, depuis que fut transgressé l'axiome aristotélicien qui veut que les choses ne soient bien maintenues que par les causes qui les formèrent.

La Révolution libérale et démocratique avait promis beaucoup mieux que la Royauté, et l'on a eu beaucoup moins bien. Les idées au nom desquelles le progrès était annoncé se trouvaient être des idées fausses, on le sait, mais il faut savoir que les sentiments et les jugements dont nos prétendus « tyrans » furent l'objet, furent également des erreurs, des fautes ou des crimes.

Quand donc l'élite du peuple français éprouve la nécessité d'être gouverné par un seul, nous devons lui apprendre pourquoi et comment cet élan d'aspiration monarchique s'adresse, au fond, à notre royauté fondatrice et conservatrice. Cette institution excellente par elle-même est consubstantielle à l'histoire de notre État, de notre Nation, de notre Esprit : ses forces convergentes correspondent si bien aux nôtres qu'avec le temps qui passe, ce qui fut perdu à la perdre menace de devenir presque aussi important que ce que nous avons gagné à la posséder : l'unité ! la durée ! l'existence même.

On ne peut sortir que par elle d'un désordre déjà séculaire. Bien qu'elle soit la seule forme d'unité de commandement qui exclue toutes les diverses formes, même spécieuses, du mal qui nous mine et nous tue, elle n'exclut cependant rien des nouvelles habitudes d'esprit, personnelles et collectives, qui ne tiennent pas à l'essence du mal : elle peut employer toutes les volontés nationales sans leur accorder une pernicieuse souveraineté, elle peut faire appel à toutes les puissances de sentiment sans les débiliter les unes et les autres, **ELLE PEUT ÊTRE IMMENSÉMENT POPULAIRE SANS RIEN AVOIR DE DÉMOCRATIQUE** .

L'institution royale est à nous, sans cesser d'être quelque chose de plus et de mieux que nous : résumant notre histoire y compris nos fautes autant que nos gloires, elle est aussi notre Loi et notre Droit, dans leur pureté.

La race des Bourbons-Orléans appelée au trône, ayant participé à l'erreur des révolutions, **NE PEUT TENIR AUCUN FRANÇAIS POUR SON ENNEMI HÉRÉDITAIRE** et cependant nulle autre qu'elle ne peut **PRÉTENDRE AU TRÔNE DES LYS** .

Erreurs historiques communes à tous les Français, légitimité juridique absolument sûre, la rencontre de ce double caractère fait certainement le plus clair de tous les signes de vocation connus et enregistrés par l'histoire.

A la base de toutes les dynasties, grandes ou petites, illustres ou obscures, il y a la valeur personnelle des fondateurs : vigueur, audace, intelligence, activité, générosité, puissance d'expansion et de ralliement.

Mais ce n'est point à un homme, c'est à une famille, à une lignée, que les royalistes veulent remettre le destin des familles françaises. Le système dynastique a justement pour résultat d'éloigner les « risques » particuliers au gouvernement d'un seul, qui, ainsi corrigé, constitue non pas seulement le meilleur des régimes possibles pour la France moderne, mais encore le seul qui, empiriquement et logiquement, nous convienne.

Le système dynastique comporte des inconvénients et des accidents comme tous les organes naturels de la vie des sociétés. On ne possède pas deux yeux sans être exposé par là même au strabisme et à la myopie, ce qui est très fâcheux sans doute. Mais il est encore plus fâcheux de n'avoir pas d'yeux du tout et de ne pas y voir.

La monarchie héréditaire ne se « fonde » pas le moins du monde sur la transmission atavique d'une faculté, mais sur le grand intérêt national qu'il y a d'abord à transmettre ainsi la souveraineté, par voie héréditaire, comme la propriété.

Il reste vrai que, en fait, la plupart du temps, par suite du fonctionnement de ce régime, les principales attitudes du commandement se transmettent régulièrement, mais il peut arriver que cela ne se produise pas et l'État peut en souffrir des dommages certains : la somme de ces dommages est infiniment moindre que la somme des risques auxquels est exposé l'État, quand la transmission du pouvoir ne bénéficie pas des garanties, des commodités et de tous les autres bienfaits de l'hérédité, mais les hasards et les malheurs, les querelles certaines et les compétitions fatales de l'élection.

Observez simplement que, réduite à ses termes bruts et abstraction faite du choix de la race, de sa désignation historique et de l'éducation du prince, l'hérédité monarchique donne à l'intelligence un spectacle satisfaisant :

Le monarque qui meurt ou qui abdique fait place à un successeur qui représente une nouveauté et une espérance.

Les éléments de l'avenir, tels que les fournit la génération nouvelle, se sont groupés autour de lui. Le passé paternel lui confère des droits, sans l'enchaîner aux fautes, aux erreurs, aux revers.

C'est une aurore qui s'éveille, c'est une jeunesse qui brille, un personnel nouveau et des idées nouvelles qui se font jour pour reverdir sur le vieux tronc.

Si l'on veut nier la continuité dynastique des Capétiens, comment expliquer la formation territoriale de la France ?

Tout bon Français, tout Français natif, bien instruit aux lettres françaises et connaissant le son du vocabulaire français, saute de fureur et d'effarement à l'idée du règne étranger. Cela, nous l'avons dans le sang. Nous sommes restés tels qu'au temps de Philippe de Valois ou, cent ans plus tard, de Jeanne d'Arc. Nous savons tous, confusément ou non, que la nation française est la seule grande nation de l'Europe qui s'enorgueillisse d'avoir tiré sa race de rois des entrailles de son terroir et de sa population. Au lieu que Vienne, Londres, Berlin, Pétersbourg, Madrid, Rome sont régis par des étrangers, le chêne capétien a pris racine dans la campagne de Paris. L'idée d'aller chercher un roi en Europe ne vient pas au Français lettré et honnête homme. Son Roi, il lui arrive tout fait des profondeurs de l'histoire de France, et la plus haute majesté du droit historique français vient proprement de ce que le Roi de France, que l'on reconnaît et que l'on acclame, n'est pas un roi que l'on choisit.

C'est par ce trait particulier que nos Rois apparaissent dans toute leur histoire éminemment supérieurs aux compétitions des partis.

L'antique podestat, étranger à la commune italienne, appelé du dehors pour la pacifier, départageait à quelque degré les factions.

Les derniers rois forgés au XIXe siècle et au début du XXe, depuis Othon de Bavière ou Georges de Danemark, appelés en Grèce, jusqu'à Haakon de Danemark, appelé en Norvège, accomplissent une fonction analogue, avec l'éclat supérieur qu'ils empruntent à la dignité d'un sang impérial ou royal.

Et c'est à peu près ainsi, quand ce n'est pas la conquête, que s'établirent plus anciennement les dynasties qui gouvernent les grands pays de l'Europe : ce sont des gendarmes requis par nécessité. Seul, le Roi de France peut dire à toutes les dissidences de la nation française qu'il vient les apaiser pour l'amour de l'antique unité héritée et au nom du droit que possèdent les Français futurs sur l'intégrité de leur héritage.

Le Roi de France montre ainsi l'éternel et vivant visage de la patrie.

La famille-chef

Ce n'est pas au bonhomme Démos que peut appartenir la direction de l'État, son gouvernement. En fait, le suffrage universel se remet toujours à d'autres. Mais à qui doit-on s'en remettre ? ;

Le Droit national dit la vérité à l'individu, ou, pour parler correctement, à la personne : à l'homme qui n'est qu'homme, au citoyen qui n'est que citoyen. Cet homme est ce qu'il peut être, il fait ce qu'il peut faire, mais où s'arrêtent ses moyens s'arrêtent aussi ses devoirs, par conséquent, ses droits. La politique contient une science, parce qu'elle est un métier ou un art. Cet art de servir l'intérêt général suppose instruction, éducation, apprentissage, compétence. Il doit supposer les conditions naturelles de toutes ces choses. Qui instruira, qui éduquera, qui provoquera l'apprentissage et l'initiation à la compétence, dans cet art de servir l'intérêt général ? ; Cet art devra exclure les intrigants et les aventuriers : il devra donc être exercé à ciel ouvert. Les démocraties ne comportent qu'un gouvernement occulte : nous cherchons un gouvernement qui puisse être avoué, reconnu.

Si la nation est composée de familles, on doit admettre qu'une famille ou des familles la dirigent. Si la naissance fait le caractère le plus important du phénomène national, si tout dépend d'elle d'abord, comment cet élément primordial de la nation serait-il absent de l'État ? ; Les deux éléments s'appellent au lieu de se contredire. Si l'État veut sauvegarder l'élément-né de la nation, il doit avoir pour suprême objet la sauvegarde des familles : des affinités essentielles jouent entre les besoins auxquels il doit répondre et l'élément natif de ce pouvoir-né.

L'action politique et civique passant de l'aire des individus à l'aire des familles, il faut considérer nos familles professionnelles : militaires, marchandes, industrielles, maritimes, commerçantes, ouvrières. La nature les fait et défait, comme tout. Mais les habitudes historiques y retiennent naturellement, et j'allais dire voluptueusement, la majorité de leurs adhérents comme le lieu du moindre effort ou de l'effort le plus facile et le plus productif. Allons-nous trouver dans cet ordre un clan, une élite de familles politiciennes ?

Nommons-les d'abord politiques.

Une désignation honorable est due quand le métier est avoué et exercé avec préparation et pertinence.

Il n'est pas douteux que dans notre pays (moins qu'ailleurs, peut-être, il est vrai), un certain nombre de familles nobles ou bourgeoises tranchent sur les autres en y perpétuant avec leur patrimoine, outre un sens national affiné, un vif esprit du service public, des habitudes de clientèle et l'exercice du commandement local ou régional.

Où l'individu vivant de la politique était un intrus souvent dangereux, la famille qui fait de la politique sait ce qu'elle fait et, par sa durée même, témoigne qu'elle donne autant qu'elle reçoit. Elle ne dissimule pas sa fonction, mais la publie. Elle ne dit pas au peuple qu'il règne, ni gouverne, mais elle reconnaît qu'elle l'administre, le dirige et aussi le sert.

Caractérisées par l'éducation reçue et transmise, par la tradition prolongée, par le rang moral maintenu, ces familles portent la charge, elles remplissent les devoirs, elles accèdent au pouvoir partiel ou total selon les pays.

Ces éléments d'aristocratie tendent-ils à la monarchie ? ; On le dit. On se trompe. C'est tout le contraire.

Si l'on trouvait en France une forte charpente de ces familles politiques stables, les chances seraient moins pour le gouvernement d'Un seul que pour la République aristocratique.

Mais on trouve autre chose en France.

Dans le nombre important, peut-être excessif, des familles capables d'autorité sociale, on trouve une race qui, depuis mille ans les domine, les discipline, les conduit, les réduit au bien du pays.

Drumont l'appelait la famille-chef. La situation de la famille-chef étant en rapport étroit avec les convenances de l'intérêt national, le Droit national tend à solliciter cette famille d'assurer la direction-en-chef du service public et à lui déférer ce commandement unique dont l'esprit public accuse un besoin si aigu.

Hésitera-t-on cependant ? ; Demandra-t-on ce qui vaut le mieux, du commandement de plusieurs familles ou d'une seule ? ; Sous le règne de toute aristocratie républicaine, le sentiment public court le risque de se dissoudre dans la compétition de dynasties, trop aisément armées l'une contre l'autre : le bien public y sombre facilement dans ces rivalités d'intérêt, dont le malheur est souvent d'être aussi respectables et légitimes les unes que les autres, la volonté d'un Chef pouvant seule les départager. Exemple, l'histoire des Républiques de Princes comme l'Allemagne ou des Patriciat de l'Italie au moyen âge.

Sauf en certains cas privilégiés, la République aristocratique n'est pas la raison sociale d'un conflit de familles-chefs, que nul principe supérieur ne contraint à se mettre d'accord : « absence de Prince », disait déjà Anatole France.

En France, la République bourgeoise offre le même vice : nos intérêts économiques varient puissamment de région en région. Si on les laisse libres de constituer le gouvernement, c'est-à-dire de se combattre sans autre loi que leur liberté, celle-ci mène au bord du Styx comme la queue de l'hydre de La Fontaine : « absence de Prince » !

Un pouvoir fondé sur des négociations perpétuelles entre firmes rivales dont chacune veut tout ce qu'elle peut, oscillera facilement et lourdement du pour au contre : il ne sera jamais que le signe d'une différence dans la

soustraction entre les totaux de forces en lutte.

Au bout de cette lutte, le pays restera gouverné par la petite différence qui sépare une majorité d'une minorité : misère ou gâchis...

► Le Prince, le Prince, le Chef !

Au contraire, substituons au conflit de dix, cent ou mille familles-chefs le règne d'une seule, désignée non pour elle-même, mais par les rapports qu'elle soutient avec la nation.

Adoptons une famille-chef, celle qui incarne le travail politique, l'effort, la fonction conservatrice et unificatrice d'où est sortie toute la nation.

Laquelle ? ; Nulle discussion honnête n'est possible. C'est la famille des Capets-Bourbons-Orléans. Pas de compétition. Nous ne la choisissons pas, nous la recevons toute faite de l'histoire de la patrie.

Il est un point de vue national auquel tout le monde peut accidentellement se placer, mais c'est celui-même où se tient, où vit naturellement une Race qui, en mille ans, a fait métier d'opérer le rassemblement et la direction du pays. Là est son ordre de fonction et son plan d'action, son champ sensoriel et son intelligence, la ligne même de sa vie. Elle y est spécialisée, par profession, depuis dix siècles, n'ayant d'autre métier ni d'autre intérêt que la protection et le développement du pays qui est « le sien ». Le sens le plus général de la vie nationale y trouve un abri propice à sa sûreté, et le Droit national trouve aussi son dépositaire, son fonctionnaire, dans la tête et dans le coeur d'un personnage que son poste même intéresse au maximum de salut public et de bien public : le Roi.

Car on n'en peut rester au gouvernement de la Famille royale. En vertu des raisons irréfutables qui ont déjà milité pour l'unité, cette monarchie qu'il faut à l'État s'impose au plus haut de l'État : il faut à la famille-chef un chef, mais qui soit choisi et désigné en elle, comme elle-même l'a été, non par l'élection du présent mais par les sélections du passé : non par le suffrage de tous ni de quelques-uns, non même par le sort, mais par un principe supérieur de commodité, une règle d'utilité : le droit d'aïnesse.

Il est meilleur que tout, du point de vue de la nation, que, sans contestation, le premier-né soit le premier accédant au trône et, après lui, ce qui naît de lui dans l'ordre des premiers-nés. Qu'il en soit fait ainsi pour que, dans la suite des temps, dès que « le roi est mort », on dise « vive le roi ! » et que le monde entier soit habitué à s'entendre redire par nos légistes de Toulouse et de Paris que « le roi de France ne meurt pas ». Syndic-né de toutes les familles, symbole-né de tous les métiers, fédérateur-né de toutes les provinces, dont les terres saluent en lui le rassembleur-né, il représente à la tête de la nation tout ce qu'elle a de constant et d'identique ; tout ce qui, jailli de la profondeur originelle, veut et peut s'emparer des berceaux brillants du futur.

Les reines de France

Ce royaume est peut-être celui qui doit le plus de bienfaits à ses reines. Du fait qu'elles montaient sur le trône de

France, nos reines ont collaboré au grand oeuvre qui nous a mis au monde comme nation. Quand elles cessèrent de nous apporter « la grande dot » des provinces, comme Dante dit quelque part, elles vinrent, de règne en règne, édifier quelque alliance nécessaire à l'accroissement du pays.

Quel régime électif eût permis cela ? ; Vue d'ensemble, en retenant ce qui a réussi et ce qui a duré, nulle diplomatie n'est comparable. Celui qui voudra retirer de l'abîme de sang et de douleurs où il a sombré le nom pur et sacré de Marie-Antoinette se sentira peut-être serré de désespoir à la pensée de tant d'abandon après tant de gloire : concevons historiquement, comprenons la signification politique de la présence de « l'Autrichienne » sur le trône de France.

Ce fut le testament de l'ancien régime. Ce fut la voix de la dynastie tout entière, tous les pères de patrie nous avertissant :

- Entendez-vous avec l'Autriche ! C'EST DE LA PRUSSE MAINTENANT, C'EST DE BERLIN, CE N'EST PLUS DE VIENNE QUE DOIT VENIR POUR NOUS LE DANGER ALLEMAND.

L'esprit public d'alors n'en crut rien, mais juste un siècle avant Sadowa et Sedan, la monarchie montrait une assez jolie clairvoyance !

Si le choix de sa reine signifia longtemps l'action pacifique ou guerrière du roi sur l'Europe, la reine lui portait les fruits et les fleurs du dehors : c'était ensuite affaire à notre peuple de les adapter à l'air et à la terre de nos jardins.

Tout ce que peut rêver d'accueillant et d'ouvert une hospitalité généreuse et chevaleresque s'unissait, s'alliait, se mariait à la nécessité de garder notre génie pur. Cette histoire brillante fait le chef-d'oeuvre du libre échange international associé au maximum de la protection nationale.

Au-dedans s'étendit la même vertu pacifique. Nos reines ont été tout naturellement les emblèmes et les premiers ministres de la bonté du roi. Elles étaient la sensibilité de sa politique, la clémence de sa justice, le tempérament de son droit. Leur influence était plus sociale encore que politique, et la discipline des moeurs générales, le mouvement des intelligences, la culture et l'affinement du goût public s'en ressentirent.

Les chicanes sur quelques figures exceptionnelles ne doivent pas détourner l'attention du grand point central, vraie constante de nos variations séculaires : l'existence du couple royal, la vie de ce royal « ménage ».

Cela fixait le branle de la société et établissait des communications réglées entre éléments vivaces qui sont tentés, par leur loi même, de s'enclorre dès qu'ils se suffisent et de tourmenter leurs voisins aussitôt qu'ils se sentent forts. Le roi et la reine tenaient leur Cour : par cette Cour était assuré le circuit général de la vie à travers la nation tout entière. Tout se fréquentant et se pénétrant, il naissait un esprit public et un « sens commun ».

L'expérience séculaire de la France

Ici, notre maîtresse est l'Épérience du genre humain, l'Histoire, mais l'Histoire interprétée judicieusement et à condition qu'on y sache démêler les liaisons certaines des causes et des effets.

Cette règle suppose un peu de recul. Quelle conclusion raisonnable et sûre peut-on tirer de l'histoire des États-Unis

du Brésil, qui n'ont pas cinquante ans d'âge ? ; du régime plébiscitaire au Mexique, où le même président, réélu six fois, a été d'abord un vrai dictateur et dont la dictature s'est écroulée dans l'anarchie ? ; Jules Lemaître me répétait, d'après son docteur Déroulède : - Porfirio Diaz !... Le pauvre Porfirio n'est qu'un souvenir de discontinuité politique éclatante !

Enfin, quand on agite désordonnément ces points de comparaison tirés du Nouveau Monde, on oublie une immense différence de conditions économiques et militaires avec notre Europe.

C'est la mémoire de la France qu'il importe de consulter. L'expérience séculaire de notre patrie contient seule nos grandes lois.

L'expérience ! La politique n'est pas de choisir par illumination de l'esprit telle ou telle mesure, telle ou telle procédure abstraites. Elle consiste à voir, à juger, entre les différentes tentatives réelles et concrètes que l'inlassable effort humain mit en oeuvre chez nous, celles qui donnent des résultats, celles qui n'en fournissent aucun et celles qui en donnent de contraires au but désiré. Mais cela suppose de longs tâtonnements, pendant lesquels l'État n'a qu'un devoir : maintenir l'ordre, empêcher la velléité de progrès incertains de tuer les progrès acquis.

Qu'on se place par la pensée à un moment quelconque d'une histoire heureuse, d'une histoire qui ait réussi, la nôtre, par exemple, entre le XIe et le XVIIIe siècle : comment furent réglées certaines difficultés politiques et sociales aussi redoutables que celles dont nous nous plaignons ?

Au temps où les membres du corps féodal, paysans, seigneurs, grands feudataires, commencèrent à venir rarement aux plaids, la royauté et la société d'alors connurent une période d'embarras d'autant plus vif que la nécessité de la justice, « de la paix », comme on disait, croissait en même temps que l'abstention des juges.

Chacun s'ingénia. Ici, les officiers royaux, là les clercs, peu à peu la classe nouvelle des légistes introduisirent la juridiction spéciale et différenciée qu'exigeaient les besoins récents. Mais les anciens usages ne disparurent pas non plus. Les métiers gardèrent leurs tribunaux, l'Église ne perdit pas les siens, ce qui était resté vivant persévéra et, de haut, de très haut, l'on prit seulement soin d'accorder ces survivances aux nouveautés heureuses qui les complétaient.

Dans un ordre voisin, nos cinq derniers siècles monarchiques ont vu coexister un Droit féodal qui s'étendait bien au-delà de la noblesse et qui englobait des provinces, des villes, des corporations, avec un état de bourgeoisie fondé sur le droit personnel et dominé par une Administration. Tout cela florissant, sorti de la nature des choses et de la prévoyance des hommes, nullement de l'invention d'un seul cerveau. Aucun cerveau humain n'eût été capable de saisir la possibilité d'accorder ces forces aussi diverses.

La plupart des gens auraient dit : « ceci tuera cela », comme l'enfantin romantique. Le génie de la Monarchie excluait de tels meurtres. Ferme sur son triple principe (unité nationale, fidélité à la chrétienté, paix sociale), la royauté française a retenu le bien pour le seconder, écrasé le mal et laissé le médiocre pourrir sur pied. De là résulte la libre croissance, l'extension lente et sublime d'un beau corps plein de vie.

C'est pour avoir défendu la France contre l'envahisseur normand, et c'est ensuite pour nous avoir donné la sécurité et la paix en faisant une exacte justice des « barons brigands » que les premiers Ducs de France et Comtes de Paris se sont attiré la confiance et « l'amour » de la foule des braves gens. Oui, l'amour. Et cela ne les empêchait pas d'être craints des méchants. Ils étaient valeureux et justes. Guerroyant ou négociant, s'appliquant toujours et partout à rendre service, à se créer des titres, à se fonder des droits, ils surent arrondir leur pré carré dans toutes les directions indiquées par le dessein de Charlemagne, de Clovis et de Jules César. Politique de paix, politique de guerre, politique de justice ou de maréchaussée, ils déterminèrent cette heureuse série d'agrandissements continus qui dura jusqu'au dernier soupir de la Monarchie.

Tels sont nos anciens rois, ceux qui nous font royalistes. La force de la France ne nous apparaît que par leur royauté : la royauté disparue ou diminuée, la diminution du pays s'ensuit, et sa disparition même menace. Cette clarté est telle que, de plus en plus, tout Français conscient se sent devenir royaliste.

Mais il n'y a pas que des Français conscients. Les autres sont à rallier. La Royauté les ralliera par le titre éclatant de ses nouveaux bienfaits.

Procédure déjà ancienne : Charles VII était bien contesté. Il donna la libération du territoire. Henri IV n'avait pas accès dans tous les coeurs. Il ajouta la paix religieuse à l'indépendance de la patrie. Mais ni l'un ni l'autre n'avaient obtenu ces deux biens par la seule persuasion. Il ne faut pas se représenter ces grands rois comme des bonshommes en carton doré, tels que Saint-Sulpice en fabrique, ayant en tête une couronne de papier et à la main un sceptre de sucre candi.

Ce roi-momie, ce roi de protocole, de figuration, de parade, est une invention romantique, dont se rient également l'historien et l'homme d'État.

Les véritables rois de France étaient de rudes compagnons qui ne boudaient pas à l'ouvrage, des princes de reconstitution et de reconquête. Ils réconciliaient, ils unissaient ? ; Fort bien : quand ils étaient les maîtres. Pour le devenir, ils ne reculaient pas devant un genre d'« opération césarienne » qui est plus ancienne que César.

Nous nous fions au roi, mais au roi seul, pour ce qui est de ne pas abuser de la force ; lui seul a intérêt à ménager les réserves morales et matérielles du pays ; on peut compter sur lui pour désarmer les « irrévocables rancunes ».

Toutes les traditions ont eu un commencement et les sentiments de fidélité monarchique, s'ils remontent très haut, ne remontent point à l'infini : ce qui a commencé peut donc se recommencer ; ce qui eut un point de départ peut en retrouver un second.

En constatant tous les démentis que l'expérience sociale et politique inflige à ce que beaucoup appellent déjà « l'erreur révolutionnaire », plusieurs de nos concitoyens croient pouvoir admettre une partie de la vérité politique (tradition) et d'abandonner l'autre (tradition royale) à l'Action française.

Ils disaient : « Nous prétendons, nous, qu'une tradition s'est formée dans ce pays -tradition à qui 89 donne une autorité singulière - et qu'il n'y a pas d'autorité possible en dehors du consentement de la majorité. »

Cette tradition du consentement de la majorité, ou plutôt de l'unanimité (si l'on entend par consentement un simple assentiment de fait aux actes nécessaires d'une autorité bienfaisante), cette tradition-là est plus vieille que 89, elle est contemporaine de tous les âges de notre histoire : ce n'est pas le moins du monde un fait nouveau.

Mais, vieux ou neuf, ce sentiment public, loin de rejeter la monarchie ou de la rendre inutile, en fait partie intégrante. C'est à un semblable état de l'esprit public que nous tendons et travaillons quand nous démontrons qu'il doit solliciter et désirer la monarchie comme la condition du bon gouvernement, - en France tout au moins.

Car nous ne parlons que de la France.

Il exista de pauvres petits peuples encore mal développés et différenciés, à qui le mécanisme rudimentaire de la démocratie put suffire. Il y eut des États plus développés, mais dans une direction homogène, les uns plus purement maritimes, les autres uniquement terriens à qui la république aristocratique fournit longtemps une protection solide et durable.

D'autres peuples, fort avancés socialement, mais vivant à l'abri des nécessités politiques imposées aux grands États européens, s'accommodent d'un mélange de démocratie et de patriciat plus ou moins ploutocratique.

Par sa diversité, par son ancienneté, par sa position en Europe, par sa nécessité d'avancer pour ne pas décroître et par l'extraordinaire complexité de sa structure, la France a besoin de la monarchie dynastique.

Née de l'hérédité capétienne, sa force a grandi et fléchi comme le pouvoir de ses rois.

On se trompe quand on se figure notre royalisme comme la pure déduction logique d'une vue de l'esprit. Une analyse rationnelle emprunte aux principes leur rigueur, mais elle est éclairée, dans sa marche à travers les contingences politiques, par deux puissants témoins de fait, la géographie de la France et son histoire.

Une constitution ne vaut ni par son texte, ni même par les intentions du Constituant.

Elle vaut par les réalités dont elle est le signe.

La Charte anglaise était le signe de la puissance des barons alliés aux communes, avec lesquels le roi compta et transigea.

En revanche, nos législateurs de 1875 ont « donné » au président de la République le pouvoir de dissoudre la Chambre ; mais leur don était illusoire, parce qu'ils faisaient élire ce président par les parlementaires : un président ainsi créé ne pouvait pas dissoudre une assemblée dont il dépendait en partie, sans risquer la mésaventure du Maréchal.

Les mêmes législateurs ont voulu faire du Sénat, le grand conseil des communes de France, il n'y avait à cela qu'un malheur : cent ans de césarisme administratif avaient tellement affaibli la vie locale que nos communes n'existaient

plus que de nom ; la Chambre dite haute ne pouvait pas représenter l'inconsistant ni l'inexistant.

Nous ne sommes pas des destructeurs de Constitutions. La Constitution politique naturellement adaptée à la France contemporaine, nous ne la faisons pas, nous la cherchons, nous la trouvons, telle qu'elle est inscrite dans le plexus des intérêts, des traditions, des sentiments et des autres réalités en présence.

Nous ne sommes pas « constitutionnels » en politique. Nous le sommes, très fermement, dans l'ordre social.

Une Constitution politique, charte ou traité entre le peuple et le roi, ne correspond à rien en France. Il n'existe pas, dans notre passé, l'ombre d'un litige historique entre le roi et ce qu'on appelle le peuple. Quelle est d'ailleurs cette entité, un peuple français sans son roi, sans le facteur et le protecteur de son unité ? ; Cela n'est même pas concevable. On ne règle pas des difficultés entre un corps sans tête et une tête sans corps.

Au contraire, en matière sociale, le litige est flagrant comme l'état de guerre. On peut, on doit traiter du moment qu'on se bat. Quand il n'y aura pas bataille, l'état présent des rapports du travail et du capital reste gros de conflits. C'est une anarchie pure. Selon une parole pénétrante de Guesde, « c'est l'état de nature ». Il faut le remplacer par l'« état de société ».

Une constitution représentative n'est pas une constitution parlementaire.

Quand le parlement est roi, devant qui représente-t-il la Nation par qui il est mandaté ? ; Devant lui-même !... Rien d'absurde comme cette confusion.

La dictature et le roi

Quelques dictatorialx nouveau style affectent de désirer un dictateur placé « au-dessus des partis »

Un dictateur placé au-dessus des partis, qui n'aurait ni compétiteurs légaux, ni créateurs légaux, serait quelque chose de plus qu'un dictateur. Il ressemblerait de près à un roi.

L'histoire des grandes dictatures montre ce qu'il y a en elles d'heur et de malheur, le service qu'elles rendent, la pente qui les entraîne.

Il faut à la dictature des contrepoids. Non dans l'ordre de la liberté, cela serait contradictoire. Mais dans l'ordre de l'intérêt public.

La dictature courte et collective, donc quasiment anonyme, ose tout et, pour tout sauver, compromet tout, dépasse tout, abuse de tout.

Elle devient rapidement presque aussi odieuse que la pire licence dans les régimes d'extrême liberté.

Les dictatures personnelles, surtout viagères, comportent plus de modération, parce qu'elles contiennent une responsabilité directe et constante, parce que le souci de l'avenir ne peut pas leur être étranger. L'esprit humain est ainsi fait que l'empire des grands devoirs et l'expérience des grands pouvoirs l'instruisent à se mesurer.

Cependant, un homme seul, c'est peu ! Une vie d'homme, un cœur d'homme, une tête d'homme, tout cela est bien exposé, bien perméable à la balle, au couteau, à la maladie, à toute aventure. La seule forme rationnelle et sensée de l'autorité d'un seul est donc une autorité qui repose dans une famille et qui roule de premier né en premier né, suivant une loi qui exclut la compétition : pouvoir tellement naturel que, comportant la dictature et la détenant de façon virtuelle, le chef qui l'exerce ne s'appelle plus dictateur, il est roi, et cette magistrature royale, combinant les deux idées de la souveraineté et de l'hérédité, est une chose tellement souple qu'elle ne cesse pas d'être elle-même lorsqu'elle varie avec le temps et affecte tantôt l'aspect paternel d'une simple présidence de ses Conseils et des États de Son peuple, tantôt l'appareil de la dictature directe, tantôt la dictature indirecte au moyen d'un ministre de premier plan.

Comme il arrive pour les très grandes choses, l'institution est quelquefois supérieure aux hommes. Sa valeur propre est d'utiliser complètement le passé au profit du présent et néanmoins de n'y pas sacrifier l'avenir.

Quand Richelieu fut entré au Conseil, il évita de rappeler les États généraux de 1614. Quand le jeune roi Louis XIV, débarrassé de la Fronde, pris en main la présidence du Conseil, il écouta avec patience et attention tous les innombrables États particuliers du pays français, il ne convoqua pas d'assemblée plénière de son royaume. Quand Bonaparte se fut débarrassé du Directoire, des Cinq Cents, des Anciens, il s'entoura de tous les conseils imaginables, mais son incomparable Conseil d'État était tout le contraire d'une « représentation nationale ». Dans son essence, la dictature, l'autorité indépendante, exigée dans certaines situations difficiles, recherche en effet les avis et les concours, elle recherche peu ou ne recherche pas du tout les grandes assemblées délibérantes, de quelque façon qu'elles soient composées, car elles sont les plus capables de le gêner et de le ralentir.

La dictature et la représentation ne sont pas deux complémentaires, mais deux contradictoires, si on les met en rapport au même point du temps. D'États généraux, soudoyés et dûment déchaînés, peut sortir une dictature. D'une dictature ferme, sensée et qui dure, peut sortir, si elle est royale, un système d'États particuliers qui réaliserait la plus belle, la plus complète, la plus féconde représentation du pays.

Nous tenons fermement pour ces deux termes de dictature et de royauté parce que, la dictature étant dans la nécessité et dans l'évidence des besoins, si l'on écarte le Roi de cette fonction, pourtant inhérente à sa magistrature historique, elle sera remplie par des gens qui s'en feront des titres provisoires à la fugace faveur des Français.

On ne peut rien fonder en dehors de la royauté nationale. Mais on peut avoir l'air de fonder quelque chose et ainsi

vouer le pays à de nouveaux déchirements.

La dictature royale offre cet avantage de renouveler les titres de la monarchie nationale.

Autant il convient de mépriser les fragiles papiers des constitutions et des chartes, autant il faut considérer ce qu'il leur arriva maintes fois de représenter. Avec ou sans papier, les dynasties se maintiennent en raison des services effectifs rendus à leur peuple.

Le nationalisme intégral

Du point de vue qui est le nôtre, du point de vue de l'Intérêt national, le système du pouvoir électif n'a pas réussi : depuis cent quarante ans, une nation qui a été faite par un pouvoir monarchique et héréditaire.

La Monarchie héréditaire a réussi dans l'oeuvre de l'ordre français.

Le système électif a échoué dans cette même oeuvre.

Pour reprendre cette oeuvre, pour la continuer, nous voulons donc reprendre le système qui a réussi.

Est-ce-clair ?

La Monarchie héréditaire est en France la constitution naturelle, rationnelle, la seule constitution possible du pouvoir central.

Sans roi, tout ce que veulent conserver les conservateurs, ou défendre les patriotes, s'affaiblira d'abord et périra ensuite nécessairement, faute de principe générateur et de mainteneur tutélaire. Sans roi, tout le mal qu'ils veulent réformer durera, s'aggravera, ou, à peine pallié, à peine couvert, reparaitra sous des formes équivalentes. Condition de toute réforme, la Monarchie est aussi le complément normal et indispensable : améliorez la République, vous la mettez en marche vers la Monarchie.

Je vois ces vérités, en étant le plus rapproché. D'autres qui avancent vers elles les verront mieux que moi demain.

Nous ne sommes pas un parti. Nous ne voulons pas dominer. Nous voulons la domination du salut public.

Il n'y a que le salut public qui puisse émouvoir, orienter les défenseurs d'un nationalisme intégral.

Il n'y a pas une vraie et une fausse doctrine nationaliste.

Il y a un nationalisme superficiel et peu conséquent, c'est le nationalisme républicain.

Il y a un autre nationalisme cohérent et complet, il sera facile de dire lequel.

Un des attributs capitaux de la doctrine du nationalisme complet, du nationalisme qui aboutit à la royauté, c'est de formuler des doctrines pures.

Les hommes d'État doivent chercher la conciliation entre les hommes et l'adaptation des idées aux faits : pour qu'une Politique soit juste dans son cours général, il faut qu'elle découle de principes rigoureux.

Tout ce que l'Empire eut de traditions saines se retrouve dans notre conception de l'autorité, comme ce qu'il y eut de républicain (selon M. de Bonald) au coeur de la vieille France reparaît dans notre sentiment de nos libertés.

Le républicain et le bonapartiste sont donc chez eux dans le Nationalisme intégral. Ils s'y complètent l'un l'autre, chacun abjurant ce qu'il y a dans sa thèse d'erroné et d'inexistant.

Pour connaître une chose, il faut savoir le sens du mot qui la désigne, et l'origine de ce mot.

De quand date le nationalisme ? Du temps du boulangisme, ce vocable était inconnu. On disait parti national. Cependant le mot nationalisme existait. Mais il ne circulait que dans un monde assez restreint et dans une acception étroite.

Ceux de nos confrères qui s'occupent de politique extérieure en avaient le monopole. Ils parlaient des agitations nationalistes dans la monarchie austro-hongroise, du nationalisme serbe, bulgare ou albanais.

C'est Maurice Barrès qui détourna le nationalisme de son sens européen. Il le fit dans un article qui parut au Figaro d'alors sous le titre « La querelle des nationalistes et des cosmopolites ».

Il n'y traitait point d'une querelle politique, mais d'un simple débat qui s'était élevé entre les poètes partisans de la tradition classique française et les romantiques admirateurs de Tolstoï, d'Ibsen et de Bjornsterne Bjornson. La transition du nationalisme littéraire au nationalisme politique était plus que facile.

Mais je crois bien que c'est encore à Maurice Barrès qu'il faut attribuer le passage.

Voilà pour l'histoire du mot.

Quant à la chose, elle s'explique plus simplement encore.

La France est aujourd'hui, et depuis 60 ans, la proie d'un parti politique. Ce parti, comme tous les partis, a, d'un côté, ses intérêts particuliers et, d'un autre côté, sa doctrine particulière.

Quand, d'aventure, les honnêtes gens du parti se trouvent nantis du pouvoir, il arrive que les intérêts du parti soient quelquefois sacrifiés à sa doctrine, d'ailleurs absurde.

Quand ce ne sont point les honnêtes gens qui gouvernent, ils se moquent de la doctrine comme de leur première chaussette, et les intérêts particuliers deviennent rois : du dernier des gardes champêtres et des maîtres d'école au premier magistrat de la République, tout est sacrifié aux intérêts électoraux du parti dominant.

De ces deux façons de gouverner, je ne sais la pire.

La doctrine républicaine, celle qu'appliquent les républicains honnêtes, conduit le pays à sa perte, car elle sacrifie continuellement le bien public à la commodité d'une entité : l'individu.

Les intérêts républicains, ceux que servent les républicains malhonnêtes, accablent le pays d'une tyrannie d'autant plus insupportable que la rigueur n'en est même pas excusée par la raison d'État : raison de parti !

De la sorte, les intérêts républicains sont en conflit constant avec les intérêts privés de chaque citoyen français et la doctrine républicaine constitue un danger mortel pour l'avenir de toute la nation.

Par cet exposé de la situation, on conçoit ce que représente le nationalisme.

Le nationalisme réagit contre l'égoïsme du vieux parti républicain, en même temps qu'il réagit contre l'indifférence de ce parti aux grands intérêts nationaux.

Un nationaliste conscient de son rôle admet pour règle de méthode qu'un bon citoyen subordonne ses sentiments, ses intérêts et ses systèmes au bien de la Patrie. Il sait que la Patrie est la dernière condition de son bien-être et du bien-être de ses concitoyens. Tout avantage personnel qui se solde par une perte pour la Patrie lui paraît un avantage trompeur et faux. Et tout problème politique qui n'est point résolu par rapport aux intérêts généraux de la Patrie lui semble un problème incomplètement résolu.

Le nationalisme impose donc aux intérêts divers qui sont agités devant lui un commun dénominateur, qui n'est autre que l'intérêt de la nation.

Il reste à faire l'analyse des intérêts ainsi dénommés, à voir comme, étant conciliables les uns avec les autres, il existe un point où les coordonner de façon rationnelle, naturelle et utile.

Quand nous avons écrit, à l'origine même de nos travaux et de nos campagnes, que la Monarchie était le « nationalisme intégral », nous n'avons jamais voulu dire que ce fût un nationalisme sans règle ni frein. Au contraire, nous avons pris soin de nous expliquer aussitôt en disant que la Monarchie correspondait, trait pour trait, à tous les vœux, à tous les besoins, à toutes les tendances, à tous les intérêts moraux, politiques, économiques manifestés par les mouvements nationaux.

Nationalisme est antisémitisme ? La Monarchie pose la question juive et en montre les solutions pacifiques.

Nationalisme est antimaçonnerie ? ; La Monarchie veut « séparer la F. M. de l'État ».

Nationalisme est fidélité aux droits des familles françaises ? ; La Monarchie les synthétise et les incarne.

Nationalisme est tradition ? La Monarchie figure toutes les traditions historiques de la patrie.

Nationalisme est désir d'un pouvoir responsable et fort ? La Monarchie est le fondement même et aussi la perfection d'un pareil pouvoir.

Nationalisme est reconstitution de l'État ? La Monarchie et l'État se confondent.

Nationalisme tend à affranchir l'État de l'étatisme qui l'épuise et qui le distend ? ; La Monarchie se prononce énergiquement contre l'étatisme.

Nationalisme est régionalisme et décentralisation ? ; La décentralisation « est une de nos doctrines », ont répondu unanimement tous nos princes, favorables à l'autonomie de l'enseignement, comme aux franchises des communes et des provinces.

Nationalisme est protectionnisme ? La Monarchie ne se contente pas de protéger le produit, elle protège le producteur ...

Nationalisme..., il faut abrégé l'énumération. On ne l'abrégéait pas en nos années organiques de 1897, 1898, 1899. Au lieu de vouloir ce programme par un accident de caprice et d'esprit de parti, le nationalisme intégral l'implique et l'appelle par nécessité intérieure et logique.

C'est par cette dialectique infatigable que l'on réussit alors à montrer à tant de nationalistes que l'expression commune de leurs postulats et de leurs tendances était dans la monarchie traditionnelle et héréditaire, antiparlementaire et décentralisée.

Il faudrait extraire et citer des volumes pour en donner les textes exemplaires : il suffit de relire la formule initiale : « Le nationalisme intégral, c'est la Monarchie » pour comprendre le sens du terme emprunté aux mathématiques.

On défigure ce terme à plaisir.

Les métaphores tirées des sciences ne sont jamais d'une conformité absolue. On ne peut les superposer à leur point de départ concret. Mais elles ont l'avantage de stimuler la réflexion.

Quand nous disons de la même manière que la Monarchie est le lieu géométrique de toutes les questions, aspirations et réformes françaises, nous savons que les propriétés du lieu géométrique ne se vérifient que d'assez loin dans le tableau d'un système politique quelconque.

Cependant, l'analogie est suffisante pour provoquer les efforts d'attention et de réflexion qui permettent d'appréhender objectivement une vérité politique concrète qui y correspond.

Tout ce qui se fait dans le sens national, se fait dans le sens de la royauté. Les royalistes ont, dès lors, à s'employer au succès du nationalisme. Ils en ont le devoir.

Comme si l'ennemi était à la frontière, ils doivent seconder les défenseurs de la nation.

Servir leur Roi, c'était jadis se rendre utile à la Patrie ; aujourd'hui, renversant les termes, se rendre utile à la Patrie, c'est proprement servir la cause du Roi.

Nous sommes devant la France à peu près dans la même situation que le bon Plutarque devant sa chère ville de Chéronée. La France diminue, nous ne voudrions pas la diminuer encore en diminuant la considération qui s'attache à de bons Français, même obstinés dans l'erreur politique la plus complète.

Les amis de Déroulède purent former un parti ou une faction, nous ne fûmes ni une faction ni un parti. La cause de la royauté comprend toutes les bonnes causes en ce que chacune représente d'utile au bien général du pays.

C'est pourquoi, de tout temps, le personnel de la royauté restaurée nous parut comprendre, coûte que coûte, aussi bien qu'un Drumont ou qu'un Lemaître, un Déroulède.

Nous n'offenserons pas la modestie des contemporains que nous jugerions dignes du même traitement. Mais, sans les compromettre, disons qu'ils existent et sont nombreux.

Conformément à leur formule du nationalisme intégral, les royalistes tendent à faire de leur groupe le rendez-vous normal de l'élite des bons Français.

La politique du salut public

La politique, c'est la science du bien des États, de l'utilité nationale.

La politique est l'art de faire durer les États.

Une politique se juge donc par ses résultats.

Selon nous, le principe de la fin de la science politique se définit toujours par le salut public.

La politique est un acte de l'Action commune. Elle diffère par sa nature et par son objet des arts de l'intelligence vérificatrice et critique.

Si le pas est donné aux hésitantes lenteurs de la Méfiance, aux balancements du Débat, l'oeuvre propre du politique avorte, ou elle impliquera d'effroyables déperditions. Tout s'y paiera beaucoup trop cher.

Les doctrines politiques se composent de vues élaborées par rapport à de vastes étendues de temps et de pays, à de grandes masses de faits. Leurs conclusions ne peuvent donc pas se fabriquer à la petite semaine ou sur les témoignages de la première anecdote venue.

Pour juger du rapport exact d'une institution telle que la démocratie ou la monarchie avec la politique intérieure ou la politique extérieure, il faut avoir saisi quel est le train ordinaire, la direction moyenne de l'une ou de l'autre, il faut aussi avoir su guetter le moment et le tournant où cette direction générale se montre bien.

Ce n'est pas facile et, pour voir juste, il faut se mettre en défense contre toute envie de conclure précipitamment. Ou contre la fureur de ne jamais conclure.

Il n'y aura d'avenir politique pour notre pays que le jour où tous les esprits libres, tous ceux qui mènent et ne sont pas menés tomberont bien d'accord avec le grand Corneille que le pire des États c'est l'État populaire et que toutes les réformes importantes passent par le Roi.

L'accord spirituel une fois acquis, le reste peut suivre, et suit même facilement.

Il est essentiel que la monarchie rétablie s'occupe illico de propager ce grand point afin qu'il soit acquis sans retard. La vulgarisation du Vrai politique, la dissolution des Nuées facilitent dans une très large mesure tous les mouvements du pouvoir.

La Force est la Force, mais debout auprès d'elle, la Vérité et la Légitimité font des archanges singulièrement puissants et persuasifs !

La réforme esthétique, la réforme économique, la réforme morale elle-même, sont dans la dépendance étroite de la réforme politique. Il faut d'abord mettre fin, chez quelques-uns par la pensée, ensuite par la force chez tous les autres, à notre anarchie politique. L'ordre politique une fois instauré, les diverses autres restaurations deviennent possibles.

C'est pourquoi un ordre doit passer chronologiquement avant tout.

Sous Louis-Philippe, l'opposition ne cessait de reprocher au Palais le pouvoir personnel. Il est certain que l'opposition ne se trompait pas. Elle avait pour elle le Droit et la Constitution que violait le Roi des Français, dont le règne fut une longue dictature, une dictature à formes juridiques et blagologiques : cela valait mieux pour le pays que si ces formes lamentables avaient été prises à la lettre et au sérieux. Pas plus sous Louis-Philippe que sous Charles X, la Charte ne fut jamais une vérité : bien heureusement pour la France ! Dans tous les pays dits constitutionnels, le pouvoir royal est beaucoup plus fort que la loi écrite ne le suppose.

De brillantes expériences sociales et politiques sont exécutées sur la chair de millions et de millions de malheureux vivants, nos concitoyens, nos proches et nos amis. C'est ce qui nous effraie. C'est ce qui nous fait penser et dire sans trêve : - Il ne s'agit pas d'inventer des solutions brillantes, mais de poser le problème par rapport à nos nationaux vivants et à leurs descendants jusqu'aux enfants de leurs enfants, et de déployer, là, une économie si prudente qu'elle aille jusqu'à l'avarice.

Un Napoléon dit : « J'ai cent mille hommes de rente. » C'est un bel imaginaire. Un Bourbon, deux Bourbons, trois Bourbons (qu'ils s'appellent Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe) règnent trente-trois ans et, au milieu des pires difficultés, ne font pas une grande guerre.

Avant eux, après eux, les Empires et les Républiques devaient faire leurs guerres et du reste les perdre.

Eux, non. Ils n'imaginaient pas. Ils n'inventaient pas. Ils se moquent d'inventer et d'imaginer. Ils suivaient la politique nationale, paternelle et fraternelle de leurs aïeux.

Le roi conserve et contrôle

Pour signifier le Roi, King, Koning, Koenig, Canning, ces mots veulent dire le Fort, le Puissant en allemand et en anglais.

Par tout pays où sonne le nom latin, Roi ou Rex signifie celui qui conduit, qui dirige ; à l'idée de la force, est associée l'idée du savoir, pour former une sorte de génie intellectuel, une puissance de lumière, un sacerdoce de sagesse. Le Basileus de Grèce, signifie de même celui qui va en tête du peuple, qui marche et fait marcher, celui qui dirige, le principe d'ordre et de mouvement. Les deux civilisations opposées, ou, pour parler plus net, la civilisation helléno-romaine et la barbarie germanique ne se montrent point mal dans ce petit contraste de vocables.

Il est d'ailleurs assez curieux que, dans l'enquête universelle menée par Frazer et par ses disciples, l'idée générale du Roi et des origines de la royauté ne se réduisent pas à l'idée de la puissance ou de la force pure mais comprend une allusion religieuse ou superstitieuse qui se ramène à celui qui sait ou qui communique avec l'au-delà : savant, prêtre, sorcier.

Alors, l'obsession de la puissance serait-elle une sorte de caractéristique particulière aux Germains ? ; L'hérésie, le schisme germains n'existeraient-ils pas seulement par rapport au monde gréco-romain, mais au genre humain tout entier ? ; *** Protéger le travail des fractions obscures et énergiques de la masse populaire au moment où elles étaient en voie de s'organiser, c'était le rôle naturel d'un vrai roi ; mais défendre le droit acquis, respecter les organisations florissantes, en empêcher la brusque disparition, c'était une autre partie du devoir royal.

Les grands princes ont maintenu l'ordre en favorisant ce progrès. Par système ou par instinct, il importe peu : c'est du moins ainsi que leur pouvoir a duré.

S'ils s'étaient agrégés sans réserve aux pouvoirs qui coexistaient avec le leur, ils auraient été absorbés par eux, auraient décliné avec eux.

S'ils s'étaient adonnés à la destruction systématique des aristocraties qui entouraient la leur, l'Église, par exemple, ni la féodalité ne les auraient laissés vivre : comme tant d'autres tyranneaux de l'Italie, apportés par une Révolution, ils auraient été emportés par une autre Révolution.

L'art supérieur du vrai roi consiste à n'abaisser dans les oligarchies qui sont opposées à lui que ce qui s'oppose au bien public et à l'avenir national, à maintenir sévèrement l'ordre pour tout le reste et, en vue de ménager des appuis à sa dynastie ainsi que des réserves à la nation, à favoriser de toutes ses forces l'organisation des éléments populaires sur lesquels il s'est appuyé pour gagner le trône.

Ainsi, fils aîné de l'Église, tuteur et promoteur de toute l'organisation militaire, défenseur de la propriété individuelle, oui sans doute mais protecteur de ces syndicats agricoles et de ces corps de métiers qui sont la grande espérance de l'avenir, le tout sous la réserve du maintien d'un ordre absolu, voilà les titres légitimes du futur Roi de France. *** La conservation de leur vie, de leur gloire et de leur héritage se confond, dans la psychologie naturelle des rois, avec la conservation de l'État.

Ils sont intéressés, comme pères, à ce que l'État leur survive et, de fait, leur État n'a gravement succombé qu'une seule fois depuis 987 jusqu'à 1793. Mais depuis 141 ans que le régime électif est officiellement établi parmi nous, ce ne sont que chutes, révolutions, désastres, dont les responsabilités sont divisées tout à la fois dans l'étendue et dans la durée : divisées dans l'étendue, puisqu'elles se partagent entre les chefs élus, leur parlement et l'opinion de tout le peuple ; divisées dans la durée, puisque, en tant que responsabilité politique, elles se limitent aux individus sans se continuer dans une descendance. *** Le lion qui s'en allait en guerre utilisa le lièvre, quoique toujours tremblant, et l'âne tout stupide. Pourquoi le Roi de France, remettant chacun à sa place, ne tirerait-il de chacun un bon parti ? ;

Le pouvoir royal, par sa masse et sa force, limite les ambitions, modère les compétitions : mais toutes les parties désintéressées et généreuses du peuple, toutes celles qui ont le sentiment du bien public, doivent aussi commencer par neutraliser et placer au-dessus de toutes les contestations imaginables, la race et la personne dans lesquelles vit l'Être durable et intangible de la Nation.

La royauté, répétons-nous, est une institution telle que toute force nationale y est employée à sa valeur, presque sans déperdition, de manière à donner le maximum du rendement.

DANS UNE PRUSSE RÉPUBLICAINE, il y aurait eu de grandes chances pour Bismarck, Moltke et Roon ne fissent la guerre ; en ce cas, la Prusse eût valu ce que valait le parti de l'un de ses hommes, du vainqueur, moins ce que valait la somme de chacun des partis vaincus.

AVEC LA ROYAUTÉ, la Prusse a valu = Bismarck, plus Roon, plus Moltke, plus l'effet multiplicateur de leur bonne harmonie établie tant par la fonction que par la haute valeur personnelle du roi.

Ni Guillaume Ier, ni Louis XIV, n'ont été des princes médiocres, et cependant l'historien politique ou le politique philosophe est tenté de penser que la nature de leur pouvoir valait encore mieux que la façon dont ils l'exercèrent : même en eux, la monarchie était encore supérieure aux monarques. *** Le contrôle parlementaire est de sa nature une plaie, mais les administrations techniques (celles surtout dont la mise à l'épreuve ne se fait que de loin en loin, en cas de guerre, par exemple) veulent, appellent, exigent un contrôle d'une autre sorte : contrôle personnel et compétent exercé au nom d'une haute spécialité permanente appliquée à la direction générale du pays, la spécialité du commandement.

On est donc placé entre le contrôle du Roi ou pas de contrôle du tout.

Le contrôle parlementaire a conduit à la ruine systématique, à la destruction, faite de main d'homme, de l'armée et de la marine par les Waldeck-Rousseau, les Reinach, les Clémenceau, les André, les Pelletan et leurs complices.

L'absence de contrôle aboutit aux plus extraordinaires et aux plus tragiques mécomptes.

Le contrôle royal aboutit autrefois à la construction de la France et, de 1814 à 1848, au maintien des conditions de son salut.

Le Roi est le contrôleur naturel. Il est le seul discret, le seul puissant, le seul durable, le seul efficace. Son intérêt déterminant n'est pas de faire du scandale pour déterminer une crise de Cabinet : mais cet intérêt n'est pas non plus d'étouffer, pour les laisser sans châtiment, des prévarications menaçantes pour l'ordre et pour le bien public.

L'impunité amène les rechutes : personnifiant nos intérêts nationaux, le Roi aura donc le plus grave intérêt à punir et à réprimer.

Il ne sera pas retenu par l'effroi d'un scandale qu'il pourra toujours éviter ou limiter. Il ne pourra non plus être arrêté, dans sa vigilance de tous les jours, par l'indifférence de l'opinion aux grands objets de politique nationale, car il se saura roi pour guider l'opinion et non pour la suivre, et pour l'éclairer, pour la corriger au besoin. Cet esprit de contrôle ne pourra s'endormir sur aucune routine. Il ne pourra non plus s'exercer sans sagesse, sans mesure, ni modération, ni égards.

Les limites de la souveraineté - Les républiques sous le roi

Pour la plupart des hommes du XIX^e siècle et aujourd'hui encore, absolutisme est synonyme de despotisme, de pouvoir capricieux et illimité. C'est absolument inexact : pouvoir absolu signifie exactement pouvoir indépendant ; la Monarchie française était absolue dès lors qu'elle ne dépendait d'aucune autre autorité, ni impériale ni parlementaire, ni populaire : elle n'en était pas moins limitée, tempérée par une foule d'institutions sociales et politiques, héréditaires ou corporatives, dont les pouvoirs propres, les privilèges (au sens étymologique : *lex privata*), l'empêchaient de sortir de son domaine, de sa fonction.

L'ancienne France était « hérissée de libertés ».

Dans la Monarchie française, l'autorité suprême est donc indépendante, une, sans partage. La Monarchie anglaise, au contraire, ne détient qu'une part de la souveraineté, laquelle appartient proprement au Parlement, institution composite formée de la Conversation, de la Délibération de trois éléments : la Couronne, les Lords et les Communes. Le roi n'est qu'une pièce de cette auguste Palabre.

Le partage de l'autorité souveraine entre trois éléments, dû aux circonstances historiques, peut avoir, et a certainement des inconvénients politiques : il n'implique nullement que l'autorité souveraine en elle-même soit plus limitée ni qu'elle souffre plus de libertés : car l'entente étroite de trois pouvoirs peut en effet devenir très facilement oppressive.

Ce qui limite effectivement la souveraineté, ce n'est point le mode suivant lequel on peut la diviser, ce sont les autonomies locales et corporatives qui se dressent et qui résistent lorsqu'elle est tentée d'empiéter au-delà de son domaine.

Il y a des collectivités sans Roi. Il n'y a pas de Roi sans un pouvoir collectif qui lui serve d'auxiliaire.

« Le Roi dans ses Conseils ».

Le principe de la République est au juste celui qui exclut la décision d'un seul, sa présence ou sa préséance. « Absence de Prince », disait Anatole France pour le définir.

Le principe de la Monarchie est beaucoup plus large : aucun chef unique n'est obligé par son principe à refuser la collaboration de conseillers assemblés. Au contraire, le chef qui comprend sa fonction s'entoure de lumières et fait converger les sagesses pour assister les siennes.

Un gouvernement collectif qui déférerait sa décision à un seul ne serait plus un gouvernement collectif ; il se démettrait de son caractère et renierait sa raison d'être : s'il ne le faisait pas radicalement, s'il voulait, dans la pratique, concilier les deux principes, il se bercerait de l'illusion de tenir, de brider un chef qui serait sa créature, et, celui-ci ne pouvant commander avec quelque indépendance qu'en repoussant l'autorité de ses créateurs, ce serait entre eux guerre allumée. Ainsi seraient cumulés les défauts de la République et de la Monarchie, à l'exclusion de leurs avantages.

Cette guerre fatale n'apparaît pas dans le cas contraire : quand le monarque prend conseil, il ne se diminue pas, il s'accroît ; il écoute, il adopte les avis de son conseil sans déroger : celui-ci, les ayant fournis librement, n'a aucune raison de se sentir lésé si le roi en adopte un autre.

Le gouvernement d'un seul peut emprunter ce qu'il a de bon au gouvernement de plusieurs : le gouvernement de plusieurs se détruit lui-même en faisant l'inverse, dès qu'il emprunte au gouvernement d'un seul. Rappelez-vous les vertueuses fureurs « républicaines » contre les dictatures, qu'elles fussent de Joffre ou de Clémenceau.

Cela juge la rigidité de la République, son manque de souplesse et d'adaptation. *** Sub rege, respublica, dit une ancienne maxime du droit français. Le Roi est l'arbitre, le chef, le protecteur des républiques qui se juxtaposent, se conjuguent, s'entrecoupent, se compénètrent dans la complexité du Royaume de France, par toute l'étendue de l'Empire français.

Le monarque prudent et sage

De ses moindres sujets sait tirer quelque usage.

« Sans quelqu'un » ou « sans quelque chose », voilà la seule locution que ne puisse absolument pas prononcer un Roi de France. Le Roi met chacun à sa place, il emploie chacun et tous. Mais il ne permet à personne l'usurpation. *** Plus les pouvoirs sont divisés, plus le pouvoir doit être énergiquement concentré ; car les libertés naissent de la division des pouvoirs, mais plus les libertés sont grandes et nombreuses, plus il est nécessaire qu'elles soient défendues, tantôt contre elles-mêmes ou leurs réactions réciproques, et tantôt contre l'Étranger.

Dans un grand pays, surtout s'il est dénué d'une aristocratie bien liée au sol, la monarchie héréditaire peut seule garantir les libertés, elle seule peut défendre, diriger, soutenir et continuer la nationalité. Sans elle, plus de libertés : le despotisme de César ou celui des oligarchies irresponsables. Sans elle, plus de nationalité : l'abaissement, la décadence et, finalement, quelque partage à la polonaise. *** L'autorité-principe ne se concilie pas avec la liberté-principe, il faut choisir l'un ou l'autre ; le parti qu'on ne choisit pas, on le rejette. Qui dit liberté d'abord dit discussion d'abord ; il n'y a pas de salut public qui tienne : on s'engage à tout casser et l'on casse tout tant qu'on n'est pas maître de tout. Et, si l'on devient le maître, on contribue encore à tout casser par la vertu du même principe augmenté des facilités du pouvoir.

Disons : autorité d'abord. Cela permet les libertés.

Qui dit libertés politiques réelles dit autorité.

- ▶ La liberté de tester crée l'autorité du chef de famille.
- ▶ La liberté communale ou provinciale crée le pouvoir réel des autorités sociales qui vivent et résident sur place.
- ▶ La liberté religieuse reconnaît l'autorité des lois spirituelles et de la hiérarchie interne d'une religion.
- ▶ La liberté syndicale et professionnelle consacre l'autorité des disciplines, des règlements à l'intérieur des corporations et compagnies de métier.
- ▶ La liberté de l'État, l'indépendance de l'État, c'est l'autorité monarchique.

Nous avons fait jadis la critique des nuées du libéralisme et de l'idée de liberté en disant : la liberté de qui ? la liberté de quoi ? On a confessé gentiment qu'il ne s'agissait pas de la liberté de mettre sa petite soeur à la broche, ni de la liberté des voleurs et des assassins. Ainsi, déduisons-nous, il n'y a pas la liberté, mais les libertés. Philosophiquement, l'idée d'autorité est plus complète que l'idée de liberté. Mais il faut continuer à poser la question : autorité de qui ? autorité de quoi ?

L'autorité de la monarchie ? Oui, mais de quelle monarchie ? Il n'y a qu'une monarchie digne de l'autorité, apte et habile à l'autorité durable et continue, c'est la monarchie héréditaire, dont l'intérêt s'identifie à l'intérêt public.

Expliquons-nous :

Comme les Libertés à la Nation, l'autorité est nécessaire à l'État, mais une autorité qui veuille et qui fasse le bien du pays. Une autorité présentant des garanties de patriotisme et de bienfaisance. Ces garanties existent dans l'autorité royale, parce que cette autorité héréditaire exprime l'union séculaire, le mariage historique des familles du peuple et de la famille-chef : il y a identité quasi perpétuelle entre l'intérêt national et l'intérêt dynastique.

L'autorité est ainsi mise au service de la nation. Mais l'autorité de n'importe qui pour faire n'importe quoi ne me garantit en rien qu'elle ne sera pas la plus atroce des tyrannies, celle de Marat ou de Robespierre, ou le despotisme le plus dangereux et le plus fou, fût-il tempéré par la gloire, comme celui du premier Empire, dont les résultats politico-militaires tiennent dans les noms de Trafalgar et de Waterloo, dans les titres législatifs qui imposent depuis un siècle la centralisation, l'étatisme, la dépopulation.

La vraie autorité française est celle du Roi de France.

L'illusion de notre jeunesse fut de penser que la décentralisation et la fédération pourraient être obtenues en France par en bas, par l'initiative des groupes, et avant la restauration du pouvoir central. L'expérience m'a fait comprendre que nos groupes naturels sont trop désorganisés, trop faibles, trop flottants pour n'être pas maintenus indéfiniment dans leur état présent d'inorganisation, par tout gouvernement qui y a intérêt, autant dire tout gouvernement électif.

Toutes les fois qu'un groupe s'organisera sérieusement, il devra s'appuyer sur des idées absolument révolutionnaires, afin de pouvoir repousser et exclure dans tous les cas toute ingérence de l'État : ce groupe devra donc s'orienter dans une direction anarchiste et antinationale ; au lieu de fortifier la patrie par le réveil des groupes locaux, il la diminuera par des tentatives de scission, d'ailleurs puérides, sottises et sans aucun profit pour ces groupes eux-mêmes.

Ce mouvement organisateur aboutira donc, en fait, à désorganiser.

Nous l'avons vu, nous le verrons de plus en plus. J'en ai conclu qu'il faut commencer par en haut.

Il n'y a décentralisation de l'autorité qu'avec une décentralisation des responsabilités, ce qui est justement l'impossible sous le régime où l'autorité supérieure elle-même est toute en morceaux et ne répond de rien.

Nos villes et nos provinces ont beau vivre énergiquement : l'État est là pour leur ôter la conscience d'elles-mêmes et enrayer tout mouvement local qui, en créant un esprit d'initiative, en instituant un système d'autonomie, atteindrait les sources premières de sa vie propre, les organes de l'élection.

Tout effort autonomiste se heurte à cette caporalisation générale pour l'élection, par les rubans violets ou rouges et les promesses d'emplois.

À moins de se résigner à fomenter une agitation anarchiste qui atteint l'État dans ses parties vitales et vise la patrie au coeur, ces deux écueils symétriques dégoûteront fatalement les générations successives. Je leur souhaite de réfléchir à la seule solution raisonnable : garder l'État, mais commencer par le réformer en le purgeant de l'élection.

... La moindre chiquenaude administrée aux forces dormantes, le mouvement réformateur bénéficierait de la somme des intérêts et des enthousiasmes de nos grandes et petites villes, de nos petits pays et de nos grandes régions. Ces forces convergentes de leur nature, mais en fait dispersées, seraient disciplinées et polarisées méthodiquement par une série de termes échelonnés, vers leur but final, suivant la formule de toute marche digne de l'homme, suivant la définition de tout progrès volontaire et conscient. Mais cela suppose dans l'État intelligence et permanence, volonté de tradition, cela suppose le Roi.

En régime électif (ou république) un chef de parti au pouvoir a besoin, pour durer, pour vivre, pour continuer d'être, de faire sanctionner périodiquement sa domination par un vote exprès des volontés nationales. Un chef de parti, puisqu'on tient à ce mot menteur, un chef de parti héréditaire n'est pas soumis à la même nécessité. Il n'a pas besoin des volontés, mais des assentiments, ce qui fait une différence infinie. Il n'est pas soumis à ces renouvellements qui sont le principe constitutif, l'axe et le coeur du régime républicain.

Celui-ci obéit en centralisant à la condition de son existence.

L'existence du Roi est affranchie de cette condition.

Il peut être sans elle.

La royauté constitue donc à tout le moins la possibilité de la décentralisation, comme la République en constitue l'impossibilité rigoureuse.

La représentation nationale sous l'Ancien Régime

Quand les Français réunissaient leurs assemblées nationales, ils y faisaient représenter l'état des choses et des personnes composant à un moment donné, l'être de la France, plutôt que les opinions ou les volontés ou les partis ou les factions qui divisaient le pays. C'est ce qu'a fort bien démontré l'admirable Augustin Cochin.

Nos pères convoquaient d'abord la terre et ceux qui la tenaient, et ceux qui y trafiquaient, et ceux qui composaient les diverses communautés de forces dignes de consultation ; mais non pas seulement ces forces matérielles auxquelles nous nous arrêtons quand nous osons rêver d'une « représentation des intérêts » : eux, plus larges, trouvaient tout naturel d'enregistrer aussi les forces morales ; en effet, du point de vue de la politique la plus réaliste, ces éléments immatériels développent des influences temporelles et, comme aujourd'hui, comme de tout temps, peuvent lever des hommes et faire affluer l'or.

Les États de la vieille France, qu'ils fussent locaux ou généraux, provinciaux ou nationaux, s'inspiraient de ce principe, plus ou moins heureusement appliqué selon les régions ou les temps, mais en lui-même invariable : ils tendaient à composer un tableau loyal et vivant, réel et complet de l'être actif du pays. On votait dans l'enceinte des organisations représentées, pour en désigner les représentants ; mais on ne votait pas pour savoir si l'Église serait représentée, ou les Métiers ou les Communautés ou les grandes Compagnies de la nation ou de la province : cette représentation allait de soi, du moment que le corps à représenter existait.

Nous parlons des corporations. Il faut également parler des confréries quand on veut s'expliquer, non seulement du point de vue religieux, mais au point de vue privé, le génie de la vieille France.

Sans construire aucune Salente du passé, on se rend compte que l'ordre politique et social y avançait presque toujours l'état des mœurs. Celles-ci ont été plus dures qu'aujourd'hui, mais l'autorité, à tous ses paliers, le commandement à tous ses degrés, furent en revanche plus doux, plus paternels qu'ils ne le sont de notre temps.

Notre sécheresse administrative, l'extrême manque de cœur de tout ce qui est officiel fait contraste avec notre fade sensiblerie. La familiarité d'autrefois procédait de l'esprit de famille qui animait tout. On l'a banni. Il ne reparait plus qu'en se désavouant, sous la forme détestable du népotisme. C'est tout ce qu'on obtient quand on donne une législation de papier à des êtres de chair et d'os.

La doctrine sociale de la royauté

Jusqu'ici on a posé la question sociale en termes subjectifs, c'est-à-dire par rapports aux sujets en cause : patrons, ouvriers, prolétaires, propriétaires.

Cela est naturel aux philosophes d'une République démocratique où tout dépend et doit dépendre de la volonté des individus. Mais en Monarchie, où la France passe avant les Français, où l'oeuvre, où le travail sont considérés avant les travailleurs et avant les ouvriers (et cela dans l'intérêt même des ouvriers et des travailleurs) en Monarchie ne doit-on pas poser la question sociale en termes objectifs, c'est-à-dire par rapport aux objets économiques et politiques à réaliser ? ;

Si l'on suit la méthode républicaine, il faut bien diviser les citoyens français en classes, suivant le degré de fortune ou le rang qu'ils occupent, ou le grade auquel ils se sont élevés. De là ces formules brutales : ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont tout, ceux qui peinent contre ceux qui jouissent, etc., etc. La vraie, la solide, la consistante réalité est absente de ces classifications tout accidentelles. Un paysan riche et un paysan pauvre, un propriétaire campagnard et un ouvrier agricole ont, en réalité, plus d'intérêts communs que n'en auront jamais entre eux un propriétaire des villes et un prolétaire des champs, un rentier de grande ville et un gros métayer.

La distribution en classes, en zones, fondées sur la richesse ou le rang social de chacun est tout à fait fictive. Il faut classer par profession, par objet travaillé, chaque profession ayant ses pauvres et ses riches, ses prolétaires et ses propriétaires, ceux-ci devant aider ceux-là, ceux-là devant être secourus par ceux-ci.

L'ancien cri du Juif allemand : prolétaires de tous les pays, unissez-vous, n'a pas été seulement proféré de circonscription territoriale à circonscription territoriale, il a été porté de profession à profession, de métier à métier, de corps social à corps social.

Appliquons l'ordre inverse. Comme nous voulons reconstituer les circonscriptions territoriales, il faut rendre aux circonscriptions professionnelles leur ancienne valeur. Dans l'enceinte de telles circonscriptions, il y a des chances nombreuses que le capital et le travail, loin de se déchirer, se réconcilient et s'unissent pour s'accroître matériellement.

On a raison de dire que c'est aux conservateurs qu'il convient d'instituer en droit et d'imposer en fait ce qu'il y a de juste dans les revendications ouvrières les plus extrêmes. Encore faut-il que ces bons esprits conservateurs soient incorporés à un État libre et placés dans une situation politique indépendante.

Tant qu'ils sont esclaves de l'élection, leur situation restant fautive, leur bonne volonté est paralysée.

Les législations ouvrières les plus hardies et les plus généreuses de l'Europe moderne commencèrent dans des États qui ne dépendaient nullement de l'élection : l'Allemagne des Hohenzollern, l'Autriche des Habsbourg.

En 1904, Bebel faisait déjà remarquer à Jaurès combien les conditions des ouvriers de la monarchie allemande étaient supérieures à celles des ouvriers de la République française. On dit la même chose aujourd'hui lorsque l'on écrit que le bon de la législation ouvrière d'Alsace-Lorraine est venu d'Allemagne. Cependant le vrai est que cela ne lui est pas venu d'Allemagne ; cela lui est venu de la monarchie en Allemagne, c'est-à-dire d'un régime assez fort et assez sérieux pour que le bien-être des travailleurs n'y fût point l'enjeu des partis, mais fût étudié sérieusement et

recherché en lui-même, pour le bien général de l'État et de la nation : le programme social n'y était pas une affiche, mais un véritable plan de réformes réelles jalonnées dans le Temps.

Je comprends, et, jusqu'à un certain point, j'approuve ceux qui reprochent aux « partis de droite » d'avoir négligé le chapitre des réformes sociales, bien que le reproche ne soit mérité ni par les royalistes dont les idées sont arrêtées depuis fort longtemps là-dessus, ni par certains groupes de catholiques non moins fidèles aux enseignements de Le Play et aux méthodes de l'oeuvre des Cercles.

Mais on comprend aussi la position inverse, timide et réticente, de ces conservateurs que l'on supplie ou que l'on presse d'engager leur parole sur une ou plusieurs réformes de l'ordre social industriel. Ils approuvent, ils adhèrent, ils signent, mais ils restent sceptiques, car, disent-ils, la surenchère est trop facile et il est dangereux de l'affronter : on se condamne forcément à devoir dire non au point où l'adversaire continuera de faire monter son échelle de dons imaginaires et de promesses en l'air.

Il promettra le Vent, il promettra la Pluie, il promettra la Lune, et le bon peuple continuera d'applaudir, tandis que le candidat sincère hésitera, contestera et, finalement, échouera.

Comment en serait-il autrement ? ...

Ces conservateurs ont un peu raison, ils auraient raison en plein s'ils sentaient que les maux qu'ils lamentent ne sont pas essentiellement attachés au programme social : la surenchère ne contient de risques graves que dans tous les cas où elle est utilisée pour faire élire un souverain et nommer un chef : c'est l'une des faces de la nocivité du régime électif.

Ce régime est celui où la question ouvrière ne peut guère être débattu honnêtement ni surtout réglée paisiblement entre autorités sociales, je dis autorités ouvrières et autorités patronales. Elle y devient rapidement un facteur de révolution.

Aussi a-t-on vu des hommes de droite d'un esprit large, d'une charité merveilleuse et même d'une prévoyante et vigilante sagesse, perdre, en vérité, tout sang-froid au seul énoncé d'un programme social et de réformes ouvrières. Ils se trompent. Ils font erreur. Nous ne les avons jamais suivis. Mais il y a quelque justesse au fond de leur argument favori : - On commence par Albert de Mun, et l'on finit par Marc Sangnier et par les abbés démocrates...

Ce développement démocratique malsain que Renan prévoyait pour toute la République en France guettait aussi, de manière inévitable, tout mouvement social de tendances républicaines dans les conditions du régime électif. Le programme de revendications justes y est facilement débordé par l'intérêt électoral, et celui-ci, de sa nature, pousse à des hausses folles : rien n'existe qui puisse marquer le point d'arrêt ni jouer le rôle de frein, il s'ensuit que les braves gens y sont destinés, soit à la défaite, soit à la duperie, soit à la corruption et même, fréquemment, à ce triple malheur.

Encore une fois, rien n'est plus touchant ni plus plausible que les doléances faites sur ce chapitre au nom des petits et des humbles par des esprits très jeunes et des coeurs innocents. Là comme ailleurs, il ne faut pas trop les contrarier. Il faut leur dire : essayez ! après les avoir avertis. Ou l'essai les dégoûtera, ou il les gâtera pour toujours, ou le bon naturel l'emportera ; ils reviendront un peu battus de l'oiseau, mais éclairés, instruits, enrichis par l'expérience, et leur premier mot sera pour nous dire : - Décidément, c'est vous qui avez raison, politique d'abord. Il faut changer le cadre politique. Rien d'important n'est possible sans ce nettoyage et ce déblaiement. Autant vaudrait couvrir d'hospices ou d'écoles maternelles un sol où tomberaient à la cadence de 50 ou 60 par heure des obus de 420.

Commençons par échapper à la mitraille républicaine. Le régime royal rendra possible bien des choses charitables, généreuses et justes. Un régime anormal les corrompra et les rendra corruptes à leur tour.

Organiser signifie différencier. Différencier est le contraire d'égaliser. Une nation se compose de gens qui sont nés ici et non là. Elle implique naissance, hérédité, histoire, passé. Elle constitue une première objection au rêve babelique de l'anarchie.

On peut vivre et même mourir dans ce rêve d'éternels conflits. On y fait peu de bonne besogne. Mais le conflit se résoudra quand l'esprit social reniera l'esprit anarchique de la démocratie, quand la politique sera mise à la porte du monde du travail et que les grandes fédérations ouvrières s'apercevront que leur avenir ne consiste pas à faire la carrière d'une bande de politiciens, mais à obtenir le bien-être matériel et moral, la puissance économique et sociale de leurs adhérents.

J'entends dire que pour organiser, il faut détruire. Oui, dans l'ordre des actes.

Mais pour entraîner les esprits, pour les induire à réaliser cet acte, l'ordre est inverse : il faut organiser avant de détruire, si l'on veut réussir à détruire. Tel est le sens de la parole attribuée généralement et, je crois, à tort, à Danton : « L'on ne détruit que ce que l'on remplace. » Le mot est digne de ce fonctionnaire de l'ancien régime qui fut presque le seul esprit politique de la Convention.

Pour changer ce qui existe, il faut avoir en tête autre chose que le rêve d'un gouvernement provisoire et d'un appel au peuple. Les conceptions inconsistantes et mal définies ne poussent jamais à l'action. Tout au moins en imagination l'homme veut du solide.

La pire organisation est une chose humainement supérieure à l'absence d'organisation. La pire tyrannie asiatique a plus avancé les affaires du monde que l'état délabré des sociétés sans forme ni lois qui, nées de la sauvagerie, n'ont pu que se perpétuer telles quelles jusqu'à nous.

Est-ce que le métier de rois nous a réussi ? ; Est-ce que notre dix millionième de souveraineté a valu de fameux progrès à notre pays ? ;

Refrain : différenciation signifie organisation et ordre qui veulent dire civilisation et progrès.

C'est en vain que les générations se succèdent, le sang de Louis XVI n'a pas cessé de ruisseler en vrai flux de désastres et de malheurs. Depuis cette date fatale du 21 janvier 1793, pas un de nos échecs nationaux qui n'ait scellé quelque ruine, sinon définitive, tout au moins fort durable, puisque le dommage en a subsisté jusqu'à nous.

Et pas un succès, pas une gloire, pas une conquête, pas un bonheur national qui n'ait eu des lendemains douloureux.

La suite de nos rois représente la plus admirable continuité d'un accroissement historique et l'assassinat de l'un d'eux donne le signal des mouvements inverses, qui, malgré la multitude des compensations provisoires, prennent dans leur ensemble la forme d'une régression.

Pour le progrès social comme pour les mœurs, pour l'ordre politique comme pour l'étendue territoriale où le nombre des habitants par rapport à celui des autres États de l'Europe, la France est tombée au-dessous de ce qu'elle était en 1793. Premier fait !

Second fait : avec des ressources admirables et d'incomparables moyens, la France tend à persévérer dans la chute, en raison même des principes qui la déterminèrent, il y a cent quarante-deux ans, à son régicide.

Il est donc vrai (comme le disait non un homme de parti, mais quelqu'un qui eut le génie de l'Histoire de France, et qui se serait surpassé s'il s'était résigné à l'écrire), il reste vrai, comme le disait Ernest Renan, qu'en coupant la tête à son roi, la France a commis un suicide.

La noblesse et les élites

« La noblesse est une limite au pouvoir », dit Bonald. Il en est ainsi de tout privilège et de tout droit particulier.

La Révolution n'a point aboli de caste, c'est-à-dire de classes fermées, la noblesse française ayant toujours été ouverte et la sélection des individus ayant donc toujours pu se produire.

Si les révolutionnaires à la Michelet ont fabriqué une légende de la royauté française, de faux nobles, depuis cent ans, ont inventé une conception de la vieille France qui est une autre légende. Le hobereau savoisien qui disait récemment à des commensaux roturiers : La royauté ! mais, messieurs, si la royauté existait, vous déjeuneriez à l'office, ce hobereau-là savait l'histoire de France à peu près comme Saint-Simon, c'est-à-dire qu'il ne la savait point du tout. De pareils contes bleus, deux fois insolents, n'ont pas peu contribué à perdre la mémoire des bienfaits de la Monarchie. Ce n'est pourtant pas un Colbert et sa roture, c'est bien plutôt un Saint-Simon et sa fausse duché-pairie qu'un Louis XIV aurait renvoyé à l'office. La Monarchie a constitué le Tiers État. C'est ce qu'il ne faut pas oublier.

On demandait à René Quinton ce qu'il serait sans la Révolution. Il répliqua paisiblement : - Moi ? Fermier-général.

Et René Quinton était arrière-petit-fils de Danton.

Nos noblesses sont autochtones. Elles ne viennent point de l'étranger. Leur évolution peut se faire en des conditions de turbulence ou de violence, ainsi qu'il arrive toujours ; elle ne ressembla en rien aux phénomènes de dépossession et de domination que décrivent les visionnaires du romantisme historique.

« Les documents contemporains », écrit Fustel de Coulanges à ce sujet, « ne nous présentent rien de tel ».

Mais on nous enseignait le contraire à d'innombrables populations d'écoliers : il le fallait, pour que l'Histoire de France leur apparût comme une longue nuit de servitude étrangère jusqu'aux luisants matins de la Révolution.

Cette notion, renouvelée au XIXe siècle par les romantiques et, en dernier lieu, par le Rousseau gentillâtre et fol qui eut nom Gobineau, consiste à supposer, contre toutes les évidences de l'histoire, que les origines de la noblesse française ressemblent à celles de la noblesse anglaise ; qu'il y eut au début de notre histoire une race de conquérants et une race de conquis ; que les nobles descendent (ou devraient descendre) des Franks ou des autres envahisseurs barbares, les roturiers des Gallo-romains envahis.

Ces doctrines ont pour elles de flatter certaines passions, passions d'en haut, passions d'en bas. Elles ont contre elles la vérité, toute la critique sérieuse, celle de Fustel et celle de Kurth en ayant fait justice. Elles présentent aussi l'inconvénient de donner sans raison un prétexte de plus à l'antagonisme entre les diverses classes d'un même peuple qui sont faites pour se réunir et s'aider. Fustel de Coulanges disait avec sa gravité tranquille : « Nées de la haine, elles ne servent qu'à la haine. » Et personne ne doit oublier que, en 1905, notre commémoration de Fustel de Coulanges, chez qui cette critique est le point essentiel, a mis tous le monde républicain en fureur.

Il est tout à fait impossible de concéder aux besoins de la thèse républicaine que le service militaire de la noblesse française fût épuisé en 1789, attendu qu'il a continué et continue, grâce au ciel, d'une façon assez brillante.

Un obscur nigaud, qui fut promu, un peu plus tard, brillant imbécile, soutenait certain jour une de ces formules expéditives que Taine a lancées, mais avec des nuances et des tempéraments que mon nigaud n'y mettait pas ; c'était le parallèle obligé du service social rendu par la noblesse anglaise et du désœuvrement et la courtisanerie de la noblesse française au XVIIIe siècle.

Je dus prier le garçon de se rappeler ce qui se passa en 1789 dans nos ports de guerre : c'est là que la Révolution commença, c'est là que les officiers nobles furent les premiers obligés à se démettre et de s'exiler, mais c'est là aussi que sombra immédiatement et sans retour notre puissance navale, très conformément au programme que ses instigateurs anglais avaient précisément donné à cette révolution... Cette noblesse prétendument fainéante, cette brave et vaillante et élégante noblesse française, d'ailleurs ouverte à toutes les valeurs et renouvelée à tous les étages d'une bourgeoisie florissante, par sa présence sur nos escadres, nous avait assuré un régime d'égalité par rapport à la plus florissante des marines connues. Disparue avec la monarchie, cette égalité ne s'est pas retrouvée.

La noblesse de la monarchie servait à quelque chose !

L'élite, ce n'est en aucune sorte la cohue des gens bien mis, ni celle des gens diplômés, ni celle des gens biens nourris. Huit reflets à un chapeau ne font pas un homme d'élite.

- Une couronne au fond du même chapeau non plus.

De qui, ce mot ? Du comte Eugène de Lur-Saluces.

L'être d'élite comporte choix et culture, vigueur et dignité.

Le mérite personnel peut y suffire. Mais la race, également.

Le propre de l'esprit révolutionnaire est d'exclure la race comme élément d'inégalité.

Est-ce que le talent, la beauté, la fortune, la puissance du travail seraient des éléments d'inégalité, par hasard ?

Tous les progrès du monde ont été accomplis par une de ces très petites minorités.

Politiquement, socialement, la seule corruption qui soit redoutable, c'est celle des élites.

Cette notion de l'Élite est l'une des plus précieuses, mais des plus délicates qui soient, car rien n'est plus facile que de la déformer.

Une élite digne de ce nom ne se maintient pas au pouvoir en sacrifiant tout, même l'ordre, même l'avenir national, aux envies et aux convoitises du nombre. Une aristocratie véritable n'affermir pas son règne sur l'infâme liberté du pire.

Les créations du cabaretier et du proxénète peuvent composer des oligarchies : ne leur prostituons pas le nom de l'élite.

Comme notre roi participe du prêtre et du chef de famille, l'élite française figure la simple préséance des premiers nés, que ceux-ci doivent légitimer par leurs devoirs, par leurs services. Son rôle est fraternel. Le corps de la nation ne comporte ni ilotes, ni parias.

Lamartine pouvait parler des citoyens d'Athènes comme d'un peuple d'hommes d'élite, mais les anciens sujets du Roi de France étaient tenus aussi pour un peuple essentiellement libre et noble, et je trouve dans l'oeuvre du grand poète qui resta longtemps parmi nous le témoin des vieilles traditions paysannes, dans Mistral, ce verset caractéristique : Sian Gau-Rouman e gentilome... Nous sommes Gallo-Romains et gentilshommes...

La plus retranchée de nos élites officielles, la Noblesse, a toujours été accessible. Jamais, comme à Venise par exemple, son Livre d'or n'a été fermé aux Français. Des origines de la Chevalerie à la fin de l'ancien régime, le renouvellement de l'élite par la nation ne s'est jamais ralenti.

Il n'a peut-être été que trop abondant au cours du XVIIIe siècle.

Que l'on se place au point de vue de l'histoire ou à celui du droit, notre élite, à tous les degrés de sa hiérarchie, apparaît d'abord nationale. Tout s'est passé comme si la loi et les moeurs considéraient dans le peuple une même race, dans les sujets du roi les fils d'un même sang. Rien n'est plus différent de la conception étrangère (et révolutionnaire) qui diviserait le pays en deux couches presque sans rapports, l'une omnipotente et possédant tout, l'autre sans droit et sans savoir ; l'une avancée, affinée et « évoluée », l'autre inerte, immobile, réputée incapable de tout progrès.

Cette conception barbare mérite aussi d'être appelée impolitique parce que, reposant sur une grave erreur, elle est capable d'en inspirer beaucoup d'autres.

Avantages de la monarchie

Si l'on compare les vices d'une assemblée aux vices d'un prince héréditaire, ou les vertus d'une assemblée aux vertus d'un roi, on s'aperçoit que les effets réels de la destruction dans les premiers cas, de la construction dans les seconds, sont extrêmement différents. L'institution royale pallie ou combat les effets du mal, quand l'institution républicaine les seconde et les multiplie.

De même, la Monarchie donne à la vertu des personnes royales un concours actif permanent, au lieu que la démocratie lasse, désespère et épuise ou corrompt fatalement ses meilleurs serviteurs.

Telle est, au juste, notre doctrine.

Mais elle ne peut nous empêcher de citer au passage de spirituelles et suggestives curiosités, dans lesquelles une forte part de vérité historique peut se rencontrer au surplus : car, s'il paraît que Louis XI fut parfois méchant homme, quelques-uns de ses défauts privés lui furent un stimulant à bien remplir sa fonction de roi, et les peuples ont profité de très réels bienfaits qui n'étaient pas dus à la générosité de son cœur. Qu'y faire ? ; C'est d'en haut, de très haut que l'on voit se réaliser l'accord complet de tous les ordres, le politique, le social, l'intellectuel, le moral, et que, selon le mot de Vogelsang, « l'histoire du monde est le juge du monde ».

Du coin du sol où nous voici, nous ne pouvons pas supprimer les complexités de la nature et de la société. Napoléon III fut bonhomme, au point d'en être criminel : nous lui dûmes la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Louis XV, négligent, dépravé (moins qu'on ne dit pourtant) vit (sous la Pompadour) qu'il fallait opérer le renversement des alliances ; il avait réuni la Lorraine à l'héritage de ses aïeux : il savait son métier de roi, bien qu'il l'eût trop peu exercé.

Certainement, les vices de Louis XV ont nui à l'État. Certainement aussi, malgré ses vices, le nom de Louis XV peut et doit être prononcé parmi les princes qui ont servi la cause de la Patrie.

Corruptible en tant qu'homme, le roi a, comme roi, un avantage immédiat et sensible à ne pas être corrompu, sa règle de sensibilité est de se montrer insensible à tout ce qui n'affecte que les particuliers, son genre d'intérêt est d'être naturellement détaché des intérêts qui sollicitent au-dessous de lui tous les autres : cet intérêt est de s'en rendre indépendant.

Il peut le méconnaître, il peut l'oublier.

Un esprit médiocre, un caractère faible l'exposent à l'erreur et à la méprise. Il n'importe pourtant ! Sa valeur humaine est incomparablement supérieure à celle d'une résultante mécanique, à l'expression d'un total ou d'une différence arithmétique.

Quoi que vailent son caractère ou son esprit, il est un caractère, un esprit, c'est une conscience, un coeur, une chair d'homme, et sa décision représentera de l'humanité, au lieu que le vote 5 contre 2 ou 4 contre 3 représente le conflit de 5 ou de 4 forces contre 2 ou 3 autres forces.

Les forces peuvent être, en elles-mêmes, pensantes, le vote qui les exprime ne pense pas ; par lui-même, il n'est pas une décision, un jugement, un acte cohérent et motivé tel que le développe et l'incarne le pouvoir d'une autorité personnelle, consciente, nominative, responsable.

Ce pouvoir juge en qualité. Il apprécie les témoignages au lieu de compter les témoins. Ayant intérêt à savoir la vérité afin de rendre la justice, il encourage les uns, rassure les autres, et parfois n'en écoute qu'un si un seul lui paraît digne d'être écouté.

S'il y a lieu, il le défend contre les embûches et les tentations des puissants. Ce discernement exquis des valeurs intellectuelles et morales diffère, comme le jour de la nuit, du procédé électoral, aveugle et grossier, qui est propre aux démocraties.

Les minorités, les régences forment la plaie des monarchies. Là est le défaut de ce mode gouvernemental qui n'est pas parfait, nul gouvernement ne l'étant, mais qui est le moins imparfait de tous.

Néanmoins, le défaut peut être atténué par une bonne loi de succession (la loi de la Maison de France, par exemple), par l'esprit politique de la race régnante et aussi par la volonté, par le patriotisme, par la raison des citoyens, auxquels on demande, une fois ou deux chaque siècle, un effort particulier de sagesse, sagement limité à quelques années.

Les pauvres républicains démocrates qui espèrent éviter ce fléau en proclamant la République ressemblent à Gribouille qui se noie dans la mer pour éviter d'être mouillé par l'eau du ciel : car proclamer la République, c'est précisément établir à demeure le mal qu'ils voudraient éloigner. C'est ériger en institution permanente un moment de danger et de crise. En un mot, c'est rendre la Minorité perpétuelle et offrir la Régence à l'universelle compétition !

Nous espérons qu'on ne nous opposera point de sornettes sur le hasard de la naissance. Comme si l'élection n'avait point ses hasards ! Comme si ces derniers hasards n'étaient point pires que les premiers ! On élève un Dauphin en vue du trône ; on ne fait pas l'éducation d'un président à la présidence de la République. Jamais d'ailleurs, ni en aucun pays, non point même chez les tribus les plus sauvages, le hasard naturel de l'hérédité n'éleva sur le trône une succession de médiocrités comparable à certaine série de nos présidents : Carnot-Périer-Faure-Loubet, par exemple !

Ce quadruple néant fut porté au fauteuil présidentiel par le « choix », oui le choix, de deux assemblées unies en Congrès solennel.

D'après un sentiment naturel de prévoyance domestique (qui peut manquer une fois mais qui se retrouve neuf fois sur dix), le chef héréditaire ne jouera point facilement l'avenir de sa dynastie et dans tous ses calculs appellera la prudence et la réflexion.

Ces vertus vraiment paternelles, propres aux chefs de familles ont précisément distingué la Maison Capétienne dans l'oeuvre, de constitution de la France.

Nous avons cent fois démontré quelle immense garantie de modération, quel lumineux souci de l'avenir apportait l'hérédité à la royauté. Nous avons fait toucher du doigt à tout lecteur attentif combien la dictature élective (fût-elle géniale, celle de Napoléon) était forcément plus autocrate que la magistrature royale héréditaire. Mais les lecteurs distraits n'étaient pas obligés de s'arrêter à la vérité, ni de se rendre à elle, ni même de la connaître.

Or, voici que le fait du président Woodrow Wilson fait converger de ce côté un faisceau de belle lumière.

Quand il se portait bien, le président élu Wilson se montrait le tyran de l'Europe et de l'Amérique. Depuis qu'il fut malade, le président Wilson paralysa son pays et le nôtre.

On nous disait : « Et le mauvais roi ! Et le roi fou ! Et le roi malade ! Que faites-vous, que ferez-vous quand un homme ainsi revêtu de tous les pouvoirs sera frappé en quelque point de sa faiblesse humaine, soit au moral, soit au physique... ».

... Bainville a déjà répondu à cet amateur d'objections sans valeur :

- Eh ! mais, nous aurons là une situation républicaine.

Cela est trop spirituel, quoique profondément juste, pour empêcher les têtes faibles de broncher devant l'objection.

La maladie du chef est, en effet, un risque de la Monarchie. Mais manque-t-il à la République ? ; Sans doute, si le chef lui manque ! Les décapités n'ont jamais mal à la tête. Dès que le chef existe, il est homme, il est vulnérable. Et puis après ?

Eh ! dans la maladie d'un chef héréditaire, la Maison royale est rangée autour de l'héritier présomptif, ce dernier est déjà saisi du grand intérêt matériel et moral qui l'associe personnellement à l'intérêt de la nation. Le champ n'est pas ouvert aux convoitises successorales. L'ordre est réglé, les responsabilités sont définies.

Si un homme décline, conformément à la destinée essentielle des hommes, rien ne disparaît de l'autorité impersonnelle nécessaire à la poursuite des affaires, à la continuité des desseins. Le pays n'est pas frustré de sa mémoire ni de sa prévoyance. À l'organe malade, se substitue de lui-même un organe neuf.

Avec les différences de degrés, les hauts et les bas inséparables des changements de nature, il y a permanence, il y a unité dans le Temps : la plus précieuse et la plus utile des fonctions nécessaires aux collectivités.

l'État dure, parce que le roi dure à travers les personnages royaux. Il n'existe pas de garantie à mettre en balance avec celle-là.

Politique d'abord !

Rectifions sans trêve l'erreur qu'on fait sur nos doctrines. On croit que la Monarchie est considérée par nous comme le « couronnement » (une espèce de toit ou de dôme !) donné à l'édifice politique français.

Cela a été enseigné parfois chez nos aînés et chez nos devanciers.

A l'Action française, point du tout. La Monarchie française y est reconnue pour la pierre angulaire ou, mieux, la fondation ou, l'outil de l'édification.

La Monarchie est nécessaire. Avec elle, tout est possible ; sans elle, rien de sûr. Elle n'est pas la fin : la fin, c'est la sûreté, c'est la grandeur, la prospérité et la gloire de la patrie. Elle est le moyen indispensable, l'instrument dont on ne se passe pas, fût-on Richelieu ou Bismarck, ou Colbert.

À l'axiome « politique d'abord » répond ce corollaire « d'abord le Roi ».

On démontre la nécessité de la Monarchie comme un théorème.

La volonté de conserver notre patrie française une fois posée comme postulat, tout s'enchaîne, tout se déduit d'un mouvement inéluctable. La fantaisie, le choix lui-même n'y ont plus de part : si vous avez résolu d'être patriote, vous serez obligatoirement royaliste. Mais, si vous êtes ainsi conduit à la monarchie, vous n'êtes pas libre d'obliquer vers le libéralisme, vers le démocratisme ou leurs succédanés. La raison le veut. Il faut la suivre et aller où elle conduit, admettre ce qu'elle impose : la reconstitution, la restauration et la réorganisation sur des bases organiques, de la Patrie.

N'étant pas les charlatans de la Monarchie, comme il y a des charlatans de la Démocratie, nous n'avons jamais enseigné que la Monarchie détournât par sa seule présence les maux dont la guerre civile ou la guerre étrangère, les épidémies physiques ou les pestes morales peuvent menacer les nations.

Ce que nous disons, c'est que, dans les pays qui sont faits comme la France, la Monarchie héréditaire réunit les meilleures conditions, les seules conditions réelles de défense contre ces fléaux.

La Monarchie n'est pas incapable d'erreur, mais elle est mieux armée que tout autre pouvoir pour la démêler, s'en garantir et, en cas de malheur, revenir à la vérité en procédant aux réparations nécessaires. Qu'une crise d'évolution économique ou sociale, intellectuelle ou religieuse se produise, la Monarchie peut y présider soit heureusement, soit avec un minimum de dégâts.

Si, pris dans un cyclone comme l'histoire en a vu parfois se déchaîner, on essuie quelque révolution brutale, le passage est moins rude, le renversement moins complet quand cela se produit sous un chef, sous un prince dont la succession, étant réglée d'avance, exclura tout conflit de compétiteurs.

La crise sociale morale ou religieuse ne sera pas aggravée et envenimée par une crise de l'État : l'État tient par sa propre force.

Ainsi, en Monarchie, les intérêts supérieurs les plus étendus, les plus graves sont placés dans une atmosphère assez haute et assez sereine pour qu'on puisse espérer que les vents n'y remontent pas. Si, malgré tout, ils s'y élèvent, eh bien, tant pis ! Le genre humain, au maximum de la détresse, aura eu le maximum de ses garanties. Le malheur est-il immense, on doit se dire que le fléau serait plus fréquent, plus complet et plus douloureux si le pouvoir suprême était placé plus bas et exposé légalement au ballottage électoral, aux compétitions militaires.

Rappelez-vous de ce qu'à été notre Révolution, tant qu'une ombre de Monarchie l'a retenue, et ce qu'elle a été après le 10 août, dès que les folies de l'esprit et les cupidités du cœur eurent le chant libre à travers les assemblées titubantes ! La Terreur qui n'était qu'un phénomène d'anarchie devint un système, une Loi, un Régime, une Règle, et c'est cela précisément dont un patriote et un homme d'ordre doivent trembler.

Même déchu, démoralisée, éperdue, la Monarchie emporte en elle-même le sentiment (et elle donne aux autres la notion) d'une responsabilité, d'une mémoire, d'une prévision, toutes choses dont les Parlements démocratiques sont dépourvus.

La Monarchie confère à la politique les avantages de la personnalité humaine ; le régime républicain dissout ses desseins et ses actes dans une collectivité sans nom et partant sans honneur.

Dès lors, comme la Monarchie représente naturellement la capacité du plus grand bien et du moindre mal, la République signifie la possibilité permanente du pire mal, du moindre bien.

Il y a sans doute des doses du mal et du bien, il y a des données qui dépendent des circonstances, des peuples et des hommes : nul régime ne crée les hommes, les peuples, ni leurs conditions intellectuelles et morales. Mais, manifestement, la mise en oeuvre républicaine gaspille et pervertit les admirables ressources d'esprit et de cœur qui lui sont fournies par la France et par les Français.

La République a besoin de s'imposer aux consciences puisqu'elle repose sur des volontés.

Elle a besoin de la foi, de l'enthousiasme des sujets, qui sont ses électeurs et qui, nominalement, constitutionnellement, ont ses destinées dans leurs mains. Au contraire, la Monarchie existe par le fait qu'elle existe. Elle n'a pas besoin de consulter à chaque instant un prétendu souverain électeur. Il lui suffit en somme d'être reconnue, tolérée, et son principe ne l'oblige pas à harceler les gens, à aller les sommer constamment de la trouver belle.

La République est une idéologie, pour ne pas dire une logomachie. La Monarchie est une réalité.

Celle-ci n'a besoin que d'être trouvée acceptable. L'autre exige que l'on suive ses rites, et gare à qui sera suspect de ne pas fêter le décadi de bon cœur !

Si la plupart d'entre les nouveaux royalistes sont arrivés à vouloir la monarchie par la passion du salut national, il en est qui y sont parvenus aussi par goût des libertés locales, ou des réformes sociales, ou de l'ordre public, ou du progrès de l'intelligence et de la civilisation...

Ces biens divers : sécurité nationale, organisation économique, culture personnelle, justice sociale, ne font donc pas deux groupes opposés, s'excluant l'un l'autre. Nous les concevons réunis, et nous voyons que de tels biens, dans un pays comme la France, naissent, croissent ou déclinent selon les hauts et les bas de leur condition commune : la Monarchie.

Un bilan

987 - 1789 :

Monarchie. - Ordre, progrès. Dépressions ou pertes réparées constamment. Maintien et élargissement graduel des cadres politiques et sociaux. Extension du territoire. Les chutes de la nation concordent avec l'affaiblissement du pouvoir royal. Relèvement de ce pouvoir, relèvement de la nation, comme le montrent les expériences de 1430 (Charles VII), de 1590 (Henri IV), de 1660 (Louis XIV).

Résultat général : la France se fait, la France est faite.

1789 - 1799 :

Première République. - Désordre, diminution. Déjà deux invasions, 1792-1793. La France, divisée à l'intérieur, se défait, elle est de nouveau menacée du dehors.

1799 - 1815 : Premier Empire (démocratie plébiscitaire). - Conquêtes, mais éphémères ; ordre, mais apparent. En réalité, consolidation du désordre, affaiblissement en Europe : le double but de la dictature républicaine est manqué. L'empire de la mer est perdu dès 1805, à Trafalgar. Dix ans plus tard, l'Étranger entre deux fois dans Paris. Après Waterloo, Napoléon laisse la France plus petite qu'il ne l'a trouvée.

1815 - 1830 :

Monarchie restaurée. - Reconstitution partielle à l'intérieur, malgré la fidélité aux deux erreurs révolutionnaires : parlementarisme et centralisation. Retour à l'ordre, de la force, de la grandeur. Véritable rénovation intellectuelle et morale. Au dehors, progrès aussi évidents que rapides ; progrès militaires, rétablissement diplomatique. La France tient Alger. Elle a repris son rang en Europe grâce aux rois Louis XVIII et Charles X.

1830 - 1848 :

Monarchie élue, mais tenue par un Prince de sang royal. - Impuissance libérale et parlementaire réglée par une véritable dictature du Prince qui tend au maintien de l'ordre à l'intérieur et à la défense de la paix. Progrès économiques.

Effroyables difficultés extérieures créées par le parti libéral, démocrate et révolutionnaire. Mais neutralisation de la Belgique. Reconstitution militaire par la grande loi de 1832. Marine restaurée. Résistance héroïque de Louis-Philippe aux vellétés belliqueuses : il n'y a pas de guerre. La France continue à se relever, à se fortifier, à s'enrichir.

Février 1848 :

Seconde République. - Anarchie et inquiétude universelles. Menaces de guerre, secousses de révolution.

Décembre 1848 - 1870 :

Second Empire (démocratie plébiscitaire). - Fausse façade d'ordre et de prospérité. Politique révolutionnaire et anti-française au dehors. Trois grandes guerres inutiles ; une dernière, désastreuse. Unité italienne, unité allemande.

Après Sadowa, Napoléon III nous mène à Sedan. Entrée de l'Étranger dans Paris : la troisième du siècle de démocratie.

1870 - 1935 :

République constituée sur des oligarchies héréditaires et traditionnelles, mais, la plupart du temps, indifférentes à l'intérêt français.

Anarchie conservatrice, puis révolutionnaire. Organisation d'un gouvernement contre la religion et contre l'armée. Abaissement européen et gaspillage financier. Systématisation de la décadence acceptée. Impréparation à la guerre.

Guerre de quatre ans, invasion et occupation de dix départements. Victoire très coûteuse, mais presque vaine, dont on ne sait tirer qu'un mauvais traité, d'où sortent de nouvelles menaces pour la paix et de nouveaux ferments de révolution.